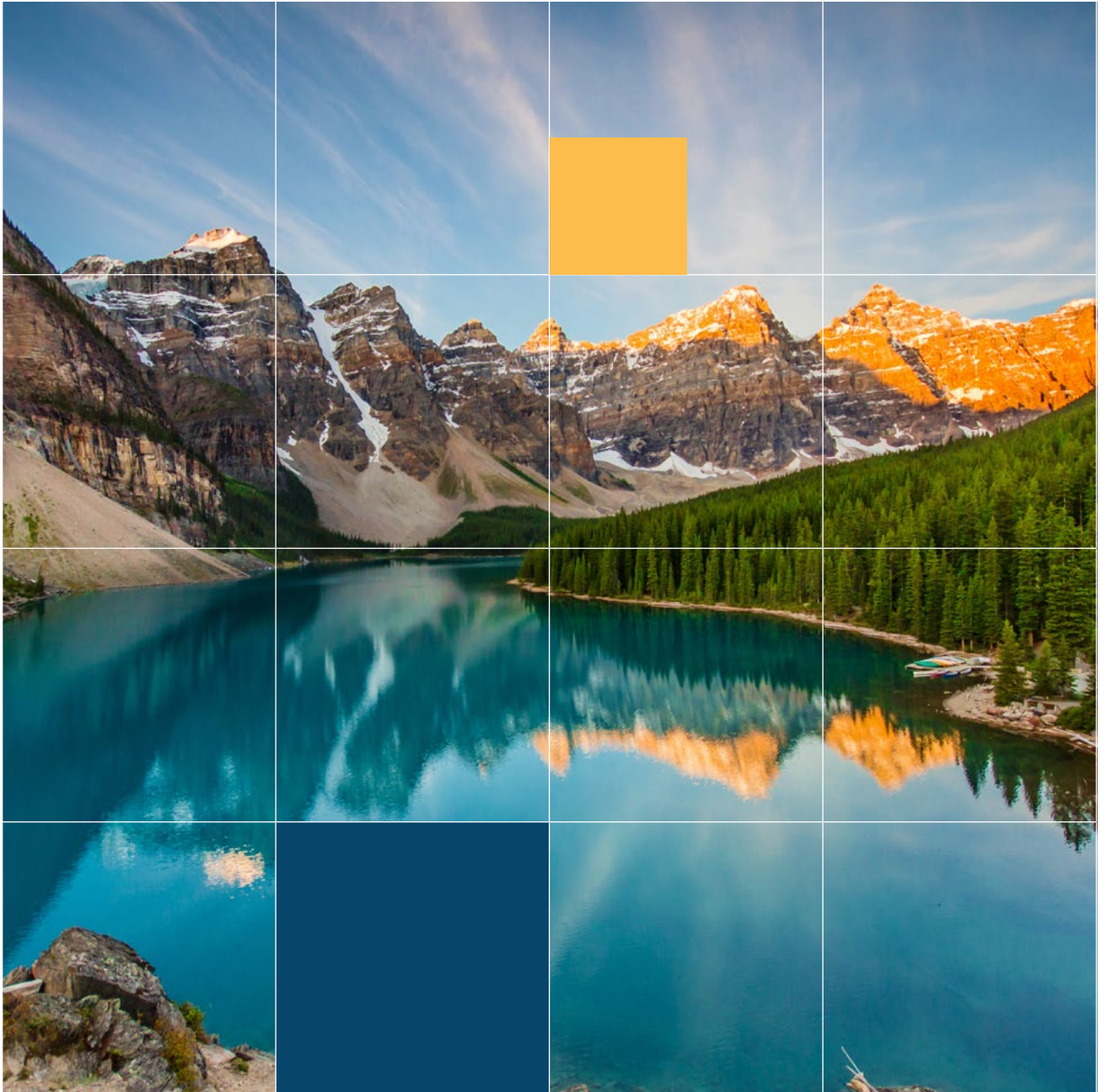




Régie de l'énergie
du Canada

Canada Energy
Regulator

Rapport annuel 2020-2021 de la Régie de l'énergie du Canada



Autorisation de reproduction

Le contenu de cette publication peut être reproduit à des fins personnelles, éducatives et/ou sans but lucratif, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, sans frais et sans autre permission de la Régie de l'énergie du Canada, pourvu qu'une diligence raisonnable soit exercée afin d'assurer l'exactitude de l'information reproduite, que la Régie de l'énergie du Canada soit mentionnée comme organisme source et que la reproduction ne soit présentée ni comme une version officielle ni comme une copie ayant été faite en collaboration avec la Régie de l'énergie du Canada ou avec son consentement.

Pour obtenir l'autorisation de reproduire l'information contenue dans cette publication à des fins commerciales, faire parvenir un courriel à : info@cer-rec.gc.ca

Permission to Reproduce

Materials may be reproduced for personal, educational and/or non-profit activities, in part or in whole and by any means, without charge or further permission from the Canada Energy Regulator, provided that due diligence is exercised in ensuring the accuracy of the information reproduced; that the Canada Energy Regulator is identified as the source institution; and that the reproduction is not represented as an official version of the information reproduced, nor as having been made in affiliation with, or with the endorsement of the Canada Energy Regulator.

For permission to reproduce the information in this publication for commercial redistribution, please e-mail: info@cer-rec.gc.ca.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada 2021
représentée par le Régie de l'énergie du Canada

N° de cat. NE1-9F-PDF
ISSN 2563-3163
Key title: Rapport annuel... de la
Régie de l'énergie du Canada

Ce rapport est publié séparément dans les deux langues officielles. On peut obtenir cette publication sur supports multiples, sur demande.

Demandes d'exemplaires:

Bureau des publications
Régie de l'énergie du Canada
517, Dixième Avenue S.-O., bureau 210
Calgary (Alberta) T2R 0A8
Courrier électronique : publications@cer-rec.gc.ca
Fax : 403-292-5503
Téléphone : 1-800-899-1265

Des exemplaires sont également disponibles à la bibliothèque
Deuxième étage

Imprimé au Canada

© Her Majesty the Queen in Right of Canada 2021
as represented by the Canada Energy Regulator

Cat No. NE1-9E-PDF
ISSN 2563-3155
Key title: Annual Report of the
Canada Energy Regulator

This report is published separately in both official languages. This publication is available upon request in multiple formats.

Copies are available on request from:

The Publications Office
Canada Energy Regulator
Suite 210, 517 Tenth Avenue SW
Calgary, Alberta, T2R 0A8
E-Mail: publications@cer-rec.gc.ca
Fax: 403-292-5503
Phone: 1-800-899-1265

For pick-up at the office:
Library
2nd floor

Printed in Canada



Table de matières

| | |
|--|----|
| Message de la présidente du conseil d'administration | 1 |
| Message de la présidente-directrice générale | 3 |
| Message du président du Comité consultatif autochtone | 5 |
| Aperçu de la Régie de l'énergie du Canada. | 7 |
| Régie de l'énergie du Canada – Premier exercice complet | 8 |
| Réponse de la Régie à la pandémie. | 13 |
| Activités réglementées – L'énergie au Canada | 14 |
| Responsabilités essentielles – Réalisations | 15 |
| Ce que l'avenir réserve à la Régie. | 28 |
| Annexe A – Biographies. | 29 |
| Annexe B – Aperçu d'ordre financier | 37 |
| Annexe C – Résultats liés aux normes de service | 38 |
| Annexe D – Règlements | 40 |
| Annexe E – Audits | 41 |
| Annexe F – Ordonnances d'inspecteur en vigueur | 42 |
| Annexe G – Lettres d'avertissement et sanctions administratives pécuniaires. | 43 |
| Annexe H – Sigles et définitions. | 45 |

Note:

Le Rapport annuel 2020-2021 de la Régie de l'énergie du Canada est l'un des deux rapports qui résument les réalisations de la Régie au cours de l'exercice précédent. Pour en savoir plus sur les processus décisionnels qui relèvent de la Régie, veuillez consulter le Rapport annuel 2020-2021 de la Commission de la Régie de l'énergie du Canada.

Message de la présidente du conseil d'administration

La Régie de l'énergie du Canada est l'organisme fédéral qui régit le secteur énergétique. Elle doit mettre en place un système de réglementation de l'énergie qui inspire confiance à la population canadienne et elle y parvient grâce à ses pratiques solides sur le plan des communications, de la transparence, de la collaboration et de la mobilisation inclusive.

Le rapport annuel 2020-2021 du conseil d'administration donne un aperçu des activités menées par l'organisation au cours de son premier exercice complet en tant que Régie de l'énergie du Canada.

L'établissement de l'orientation stratégique de l'organisation est un élément central du rôle du conseil d'administration et je suis ravie qu'au cours de l'année 2020-2021, le conseil ait mis en œuvre le premier plan stratégique de la Régie. Celui-ci a été élaboré en consultation avec la Commission, le Comité consultatif autochtone et diverses parties prenantes.

Le plan trace une voie claire vers l'avenir pour l'organisation. Il constitue une carte routière qui précise ce que les Canadiens peuvent attendre de la Régie dans les prochaines années. Il présente des énoncés de vision et de mission audacieux, ainsi que les quatre priorités stratégiques qui visent à améliorer la façon dont l'organisation remplit son mandat : la confiance, la Réconciliation, la compétitivité et l'innovation en matière de données et de technologie numérique.

Le conseil d'administration est très fier de ce nouveau plan stratégique, car il place la Régie en bonne position pour jouer son rôle important au nom des Canadiens.

La Réconciliation avec les Premières Nations, les Métis et les Inuits est un élément clé de la *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie* et la Régie poursuit ses efforts pour respecter son engagement à cet égard.



Pour la toute première fois, en août 2020, l'organisme de réglementation de l'énergie du Canada a mis sur pied un comité consultatif afin d'accroître la participation des peuples autochtones à des activités en rapport avec l'infrastructure réglementée.

Le Comité consultatif autochtone (le « Comité ») donne des conseils généraux et stratégiques directement au conseil d'administration sur l'établissement, par la Régie, de nouvelles relations avec les peuples autochtones du Canada.

Au même titre que le conseil d'administration et la Commission, le Comité fait maintenant partie intégrante de la structure de gouvernance de la Régie.

Je tiens à souhaiter personnellement la bienvenue à ses membres et à les remercier de leur engagement à l'égard d'une initiative aussi importante. L'expérience s'est révélée des plus gratifiantes, car elle a exigé la collaboration de tous les administrateurs.

Il est difficile de croire qu'en raison de la pandémie de COVID-19, la majorité du personnel de la Régie, les commissaires, les membres du Comité et les administrateurs ont travaillé de la maison pendant tout l'exercice 2020-2021. Au cours de l'année, nous avons vu comment la famille de la Régie a su relever ce défi en faisant preuve de résilience et de détermination. L'organisation s'est adaptée et a rempli son mandat dans un esprit de collaboration. Elle a aussi trouvé de nouveaux moyens de rapprocher les membres de son personnel et de communiquer avec les communautés autochtones et les parties prenantes.

Nous avons appris à composer avec les réunions, les séances de discussion ouverte et les audiences virtuelles. La sécurité est demeurée au cœur de notre mandat, alors que nous continuions à exécuter nos processus de surveillance, à mener des inspections sur le terrain et à assurer la conformité. La pandémie n'a pas été facile, mais cette expérience a renforcé notre organisation.

En 2020-2021, la Régie a accueilli une nouvelle dirigeante dynamique : Gitane De Silva est devenue présidente-directrice générale de l'organisation. Sa passion et sa compréhension approfondie des questions énergétiques ont eu une incidence instantanée sur toute l'organisation et les membres du conseil espèrent travailler avec elle pendant de nombreuses années.

Le conseil d'administration tient également à remercier Sandy Lapointe, qui a occupé le poste de présidente-directrice générale par intérim pendant les premiers mois de l'exercice et qui a dirigé l'organisation de façon experte pendant la première partie de la pandémie. De par sa riche expérience et son engagement, elle continue de transmettre un héritage durable à l'organisation.

L'exercice 2020-2021 a été une période de réalisations importantes et de défis à relever pour la Régie. Nous avons beaucoup accompli et, au nom du conseil, je tiens à remercier le personnel pour son travail tout au long de l'année. La grande force de l'organisation, c'est son effectif. Son professionnalisme, ses valeurs et sa passion font de la Régie un organisme de réglementation efficace et réceptif.

Au nom de mes collègues du conseil d'administration, je sou mets respectueusement au ministre des Ressources naturelles, l'honorable Seamus O'Regan Jr., et aux Canadiens le Rapport annuel 2020-2021 de la Régie de l'énergie du Canada.

La version originale a été signée par Cassie J. Doyle

Cassie J. Doyle
Présidente du conseil d'administration
Régie de l'énergie du Canada

Message de la présidente-directrice générale

J'ai eu l'immense privilège de devenir officiellement présidente-directrice générale de la Régie de l'énergie du Canada en août 2020, au cours d'une petite cérémonie d'assermentation dans un parc, près du siège social de la Régie, à Calgary, en Alberta. L'événement revêtait pour moi une grande signification. En effet, l'Aîné Eldon Weasel Child, ancien chef de la Nation Siksika de la Confédération des Pieds-Noirs, m'a accueilli sur les terres visées par le Traité no 7. Il est important de noter que la ville de Calgary est aussi la patrie de la Nation métisse de l'Alberta, région III.

La Régie travaille afin d'assurer l'acheminement sûr et efficace de l'énergie par pipeline et ligne de transport d'électricité partout au pays. Elle se situe au carrefour de plusieurs enjeux importants pour notre pays, notamment la mise en valeur des ressources, les changements climatiques et la Réconciliation. Nous avons ainsi l'occasion de démontrer que la Régie peut concilier divers intérêts tout en contribuant à l'avancement de notre pays, en favorisant le bien-être social et économique des Canadiens et en protégeant l'environnement.

Bien que stimulante, l'année 2020-2021 a aussi été une année d'incertitude pour la Régie. Nous avons tous été touchés personnellement par la pandémie de COVID-19, qui a changé notre rapport au monde. La collaboration est essentielle à notre travail et je tiens à remercier toute la famille de la Régie pour son appui et ses efforts soutenus au cours de la dernière année. Notre personnel constitue notre plus grande force. C'est la clé de nos réussites.

À titre d'organisme de réglementation, nous devons assumer nos responsabilités malgré la pandémie et réagir rapidement pour modifier de nombreux aspects de nos activités de surveillance réglementaire.

Nous avons fait preuve d'agilité dans notre transition du travail au bureau au travail à la maison. Nous avons également modifié nos activités de surveillance réglementaire de bien des manières. La prévention des dommages et la sécurité des personnes sont au cœur de notre identité et de nos activités. Nous nous sommes donc adaptés à notre nouvelle réalité tout en maintenant notre engagement à ces égards.



- La Régie a continué de surveiller les activités de construction et d'exploitation des pipelines et, dans la mesure du possible, elle a eu recours à des solutions technologiques pour réduire les interactions en personne.
- La Régie a adapté ses procédés pour s'assurer que les inspections et les activités de vérification de la conformité sur place étaient menées en toute sécurité.
- Le personnel a collaboré avec les deux comités consultatifs et de surveillance autochtone et d'autres organismes de réglementation pour créer de nouvelles façons de travailler en toute sécurité sur le terrain pendant la pandémie.

Au cours de l'année écoulée, la Régie a réalisé des progrès considérables dans le cadre du projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain et du programme de remplacement de la canalisation 3 d'Enbridge, en partenariat avec les comités consultatifs et de surveillance autochtone. Ce travail aide à façonner et à orienter notre démarche plus large visant à intégrer les perspectives autochtones à nos activités de surveillance.

En novembre dernier, nous étions heureux de voir les inspecteurs et les surveillants autochtones de la Régie réaliser une 50e activité conjointe de vérification de la conformité pour le projet d'agrandissement du réseau et le pipeline existant de Trans Mountain. Il s'agit d'une collaboration novatrice qui permet aux inspecteurs de la Régie de se familiariser avec les valeurs des Autochtones et leur vision du monde à l'égard des risques, et aux surveillants autochtones d'apprendre le déroulement du processus d'inspection de la Régie.

Malheureusement, il y a eu plusieurs incidents graves en milieu de travail en 2020-2021 sur des sites réglementés par la Régie, dont un incident mortel dans le cadre d'un projet de construction près d'Edmonton, en Alberta.

Un incident est un incident de trop. Chaque jour, sur tous les lieux de travail, les gens ont le droit de se sentir en sécurité. La Régie et toutes les sociétés de son ressort sont déterminées à redoubler d'efforts pour assurer des milieux de travail sains et sécuritaires pour les Canadiens qui travaillent sur les sites réglementés par la Régie.

Une des responsabilités essentielles de la Régie est de fournir de l'information sur l'énergie et, en 2020-2021, l'organisation a publié son rapport *Avenir énergétique 2020*, qui a eu une incidence immédiate sur le dialogue sur l'énergie au Canada. Le rapport présente deux scénarios comportant différents degrés de changements sur le plan technologique et dans les politiques gouvernementales : la filière énergétique en évolution et la filière énergétique de référence. Le rapport examine comment les nouvelles techniques et la politique climatique influenceront sur la consommation et la production d'énergie au Canada au cours des 30 prochaines années.

Je me suis engagée personnellement envers tous les employés de la Régie à offrir un milieu de travail où chacun se sent à sa place. Tous les Canadiens devraient se voir représentés à tous les niveaux de la fonction publique et, afin d'accroître la confiance envers la Régie, nous avons continué de mettre en œuvre des mesures pour lutter contre le racisme et les obstacles systémiques. La solidité de toute organisation dépend de la diversité des idées, des expériences et des perspectives. La diversité est un atout.

En sa qualité d'organisme de réglementation de l'énergie doté d'un effectif exemplaire en qui les Canadiens ont confiance, la Régie veille à la sécurité et à la durabilité de l'environnement, travaille en partenariat avec les peuples autochtones et améliore la compétitivité du Canada à l'échelle mondiale. Encore une fois, j'aimerais remercier les membres du personnel de la Régie pour leur dévouement envers la fonction publique en 2020-2021

La version originale a été signée par Gitane De Silva

Gitane De Silva
Présidente-directrice générale
Régie de l'énergie du Canada

Message du président du Comité consultatif autochtone

C'est un privilège et un honneur d'être le premier président du Comité consultatif autochtone (le « Comité ») de la Régie de l'énergie du Canada. Même si nous en sommes encore au stade des balbutiements, le Comité offre une occasion exceptionnelle d'intégrer la vision du monde et les voix autochtones à la gouvernance et au travail de l'organisme de réglementation fédéral. Le Comité est composé de membres des Premières Nations, d'Inuits et de Métis et ses représentants proviennent de partout au Canada. C'est avec plaisir que je vous transmets le rapport annuel 2020-2021 de la Régie au nom du Comité.

Depuis sa création, le Comité s'est employé à établir de solides relations à long terme avec le conseil d'administration et le personnel de la Régie. La tâche s'est avérée particulièrement ardue dans l'environnement virtuel qui a été le nôtre pendant la pandémie de COVID-19. Toutefois, le fait de prendre le temps de nouer ces liens constituera une base solide pour le travail important qui nous attend.

En 2020-2021, trois des six réunions du Comité ont été tenues virtuellement avec le conseil d'administration. Dans le cadre de celles-ci, l'une de nos premières et importantes réalisations a été l'élaboration conjointe du mandat du Comité. C'est grâce à de telles collaborations que nous commencerons à atteindre nos buts communs : établir des relations solides et veiller à ce que les conseils du Comité aient une incidence significative, opportune et mesurable sur le travail de la Régie.

Au cours de ses premières réunions, le Comité a aussi offert des conseils sur un certain nombre d'initiatives, dont le plan stratégique de la Régie. Ainsi, des changements ont été apportés pour en renforcer le libellé et les priorités stratégiques, y compris la Réconciliation. Même si le Comité ne commente pas le processus décisionnel pour des projets précis, ses conseils aideront à façonner des changements profonds quant à l'évaluation future des projets et à promouvoir des changements systémiques positifs à la Régie et dans l'industrie qu'elle réglemente.



Le Comité a également eu l'occasion de prendre part à quelques séances d'apprentissage conjointes avec le conseil d'administration sur la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* et d'entamer des discussions sur la façon de mettre en œuvre celle-ci dans le cadre du mandat de la Régie. Il s'agit d'un travail extrêmement important et le Comité prend acte de l'engagement de la Régie à l'égard de la *Déclaration*, énoncé dans le préambule de la *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie* (la « LRCE ») et dans la priorité stratégique de la Réconciliation. Le Comité se réjouit à l'idée de travailler en étroite collaboration avec le conseil d'administration et le personnel de la Régie à mesure que l'organisation élabore des outils pour mettre en œuvre la *Déclaration* dans le cadre de son mandat.

J'aimerais également souligner qu'au cours de sa première année, le Comité a donné un avis préliminaire au sujet du travail continu de la Régie pour renforcer sa démarche en matière de consultation et d'accommodement de la Couronne. Conformément à la LRCE, il s'agit pour la Régie d'un nouveau rôle, qui bénéficiera dorénavant de l'apport du Comité.

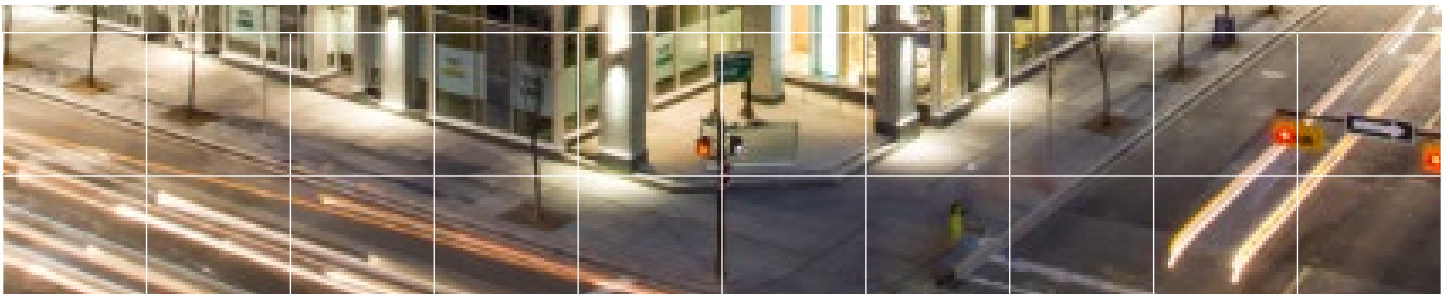
Le travail du Comité tablera sur d'autres travaux et initiatives que la Régie a entrepris avec des partenaires autochtones au cours des dernières années, en l'occurrence les comités consultatifs et de surveillance autochtone pour le projet d'agrandissement du réseau et le pipeline existant de Trans Mountain ainsi que le programme de remplacement de la canalisation 3 d'Enbridge. Il sera important que le Comité trouve des moyens d'intégrer les leçons apprises dans le cadre de ces comités à ses conseils stratégiques.

Plus récemment, nous avons entrepris l'importante tâche d'élaborer conjointement un plan de travail triennal très ambitieux pour le Comité. Dans le cadre de celui-ci, nous concentrerons nos efforts à l'échelle locale et nationale sur les relations, les communications et la gouvernance, la *Déclaration*, les compétences culturelles, la participation des peuples autochtones à la surveillance réglementaire ainsi que la consultation et l'accommodement de la Couronne. Tout en s'alignant sur le plan de travail du conseil, notre plan est conçu pour apporter des perspectives nouvelles et significatives à notre rôle de conseillers responsables d'éclairer le processus décisionnel du conseil.

Je suis très optimiste et emballé par le travail que le Comité accomplit au sein de la Régie. La tâche qui nous attend est complexe et difficile, mais avec des partenaires volontaires à la table, nous avons une véritable occasion d'aider à concrétiser les principes fondés sur les droits de la personne de la *Déclaration* et de comprendre ce que la Réconciliation signifie pour un organisme de réglementation fédéral.

La version originale a été signée par Tribal Chief Tyrone McNeil

Chef tribal Tyrone McNeil
Président
Comité consultatif autochtone



Aperçu de la Régie de l'énergie du Canada

Gouvernance

Conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable de la gouvernance de la Régie. Il peut notamment, à ce titre, établir des orientations et fournir des conseils stratégiques. La surveillance exercée par le conseil met l'accent sur le rendement et les résultats obtenus.

Présidente-directrice générale

La présidente-directrice générale (« PDG ») est responsable des affaires courantes en vue du bon fonctionnement de la Régie au quotidien, notamment pour ce qui est de la supervision du personnel comme de son travail, en plus d'assumer toutes les fonctions d'un administrateur général.

Commission

Il incombe à la Commission de rendre des décisions et de formuler des recommandations en vertu de la *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie* (la « LRCE ») ainsi que d'autres lois. La Commission fait partie intégrante de la Régie et malgré son indépendance relativement à ses fonctions quasi judiciaires, elle contribue à la réalisation efficace de la mission générale de l'organisme.

Comité consultatif autochtone

Le Comité consultatif autochtone fournit directement au conseil d'administration des conseils généraux et stratégiques visant à accroître la participation des peuples autochtones du Canada à des activités en rapport avec l'infrastructure réglementée par la Régie. Il ne donne pas de conseils sur les questions particulières dont la Commission est saisie.

Contexte

La Régie réglemente l'infrastructure énergétique afin d'assurer l'acheminement sécuritaire et efficace de l'énergie au Canada et ailleurs dans le monde, de protéger l'environnement, de reconnaître et de respecter les droits des peuples autochtones du Canada et de fournir des analyses et des informations pertinentes et opportunes sur l'énergie.

Résultats attendus

- Les processus décisionnels relatifs aux projets énergétiques sont justes, rapides, transparents et accessibles.
- La Régie prévient les blessures aux personnes et les dommages à l'environnement tout au long du cycle de vie des activités liées à l'énergie.
- Les Canadiens ont accès à de l'information pertinente sur l'énergie et les pipelines, que ce soit pour acquérir des connaissances, faire des recherches ou prendre des décisions.
- Les commentaires des parties prenantes et des peuples autochtones éclairent les travaux et les décisions de la Régie.
- La structure de gouvernance, les ressources, les systèmes de gestion, les programmes et les services en place favorisent l'atteinte des résultats souhaités.



Régie de l'énergie du Canada – Premier exercice complet

La Régie a été établie à l'été 2019 et l'exercice 2020-2021 a été son premier exercice complet. Au cours de cette période relativement courte, la Régie a posé ses fondations et a fait de grands progrès pour respecter la portée et l'intention de ses pouvoirs et responsabilités aux termes de la loi fondatrice de l'organisation, la LRCE.

Bien que la pandémie ait éclipsé son premier exercice complet, la Régie a réalisé des progrès considérables dans l'avancement de son important travail en tant qu'organisme national de réglementation de l'énergie.

Plan stratégique

L'une des plus importantes réalisations de la Régie en 2020-2021 a été l'établissement de son premier plan stratégique. En effet, l'un des rôles essentiels du conseil d'administration consiste à donner une orientation stratégique à l'organisation. Maintenant que le conseil a établi le nouveau plan stratégique, qui est entré en vigueur le 1er avril 2021, la PDG doit s'assurer de sa mise en œuvre jour après jour.

Le nouveau plan de la Régie comprend une nouvelle mission, une nouvelle vision et quatre priorités stratégiques.

La vision expose les idéaux quant au type d'organisme de réglementation que la Régie s'efforce d'être et renforce les engagements pris dans le préambule de la LRCE.

La mission concorde avec le mandat de la Régie exposé dans la LRCE. Elle indique également que la sécurité est au cœur du mandat de la Régie. Elle comporte l'engagement de l'organisation à respecter les droits des peuples autochtones du Canada et à poursuivre le travail d'information sur l'énergie.

Vision

Organisme de réglementation de l'énergie doté d'un effectif exemplaire en qui les Canadiens ont confiance, qui veille à la sécurité et à la durabilité de l'environnement, qui tisse de solides liens avec les Premières Nations, les Métis et les Inuits et qui améliore la compétitivité du Canada à l'échelle mondiale.

Mission

Réglementer l'infrastructure afin d'assurer la livraison sécuritaire et efficace de l'énergie aux Canadiens et ailleurs dans le monde; protéger l'environnement; respecter les droits des peuples autochtones du Canada; fournir des analyses et des informations pertinentes et opportunes sur l'énergie.

Priorités stratégiques

Depuis quelques années, la Régie se donne des priorités vers lesquelles elle concentre stratégiquement les activités de ses programmes. Il s'agit de secteurs ciblés qui vont au-delà des résultats pour un programme ou une responsabilité essentielle en particulier. Ils requièrent une attention et une direction qui s'étendent à la grandeur de l'organisation afin que les services offerts aux Canadiens évoluent de manière systématique.

En 2020-2021, le terme « secteur ciblé », qui était utilisé dans les plans stratégiques antérieurs, a été remplacé dans le nouveau plan de la Régie par « priorité stratégique ».

Le nouveau plan de l'organisation comporte quatre priorités stratégiques, soit la confiance, la Réconciliation, la compétitivité et l'innovation en matière de données et de technologie numérique. Celles-ci découlent du travail exceptionnel accompli à ce jour dans les secteurs ciblés de la Régie.

Deux des secteurs ciblés en 2020-2021, soit la Réconciliation avec les peuples autochtones et la transformation des données, sont inclus dans le nouveau plan de la Régie à titre de priorités stratégiques. Le troisième secteur ciblé, soit le personnel et le soutien aux effectifs, a pris du galon dans le nouveau plan stratégique, puisqu'il fait maintenant partie de l'énoncé de vision de l'organisation de façon permanente. L'accent mis sur le personnel et le soutien aux effectifs continuera de représenter un élément de première importance pour la priorité stratégique de la confiance.

CONFIANCE :

Favoriser la confiance des Canadiens envers la Régie par de solides communications, la transparence, la collaboration et la mobilisation inclusive; établir des relations fondées sur le respect avec les peuples autochtones du Canada; favoriser un effectif engagé et habilité.

INNOVATION EN MATIÈRE DE DONNÉES ET DE NUMÉRIQUE :

Créer une culture d'innovation en matière de données et de numérique ainsi que des systèmes qui permettent la réalisation efficace du mandat de la Régie; améliorer l'accès du public de même que l'utilisation et l'analyse de données exactes et d'information sur l'énergie pour une participation valable et la prise de décisions éclairées; améliorer les possibilités de mobilisation numérique.



RÉCONCILIATION :

Transformer notre mode de travail avec les peuples autochtones du Canada par un engagement à mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, en les faisant participer davantage à la réalisation de notre mandat par la reconnaissance de leurs cultures, connaissances et histoires uniques; en établissant des relations renouvelées fondées sur la reconnaissance des droits, le respect, la collaboration et le partenariat; en améliorant les compétences culturelles de la Régie et de son personnel; en apportant des changements significatifs aux exigences de la Régie et à ses attentes à l'endroit du secteur qu'elle réglemente.

COMPÉTITIVITÉ :

Rehausser la compétitivité du Canada à l'échelle mondiale en améliorant la transparence, la prévisibilité et l'efficacité tout au long du cycle de vie de la réglementation, tout en stimulant l'innovation menant vers une économie à faibles émissions de carbone.

Priorité stratégique – Confiance

La Régie est déterminée à mettre en place un système de réglementation qui inspire confiance aux Canadiens.

L'organisation renforcera le lien de confiance avec les Canadiens en faisant preuve de transparence, en travaillant de façon collaborative et en se montrant réceptive à ce que disent les parties prenantes et les peuples autochtones. À mesure que la Régie continue de s'améliorer et d'aller de l'avant dans son travail, elle est déterminée à faire part de ses progrès aux Canadiens de manière ouverte et transparente.

Il est essentiel d'avoir la confiance de son propre personnel pour favoriser son autonomie. La Régie examinera ses propres pratiques en milieu de travail pour s'assurer de bâtir une culture diversifiée et inclusive, où tous les employés se sentent valorisés et respectés.

Priorité stratégique – Réconciliation

La Régie est résolue à faire avancer le processus de Réconciliation avec les peuples autochtones du Canada et elle prendra des mesures concrètes pour y arriver. Les efforts de l'organisation en vue de faire progresser la Réconciliation sont soutenus par les outils prévus dans la LRCE ainsi que par le renouvellement de la relation de la Régie avec les peuples autochtones – qui repose sur la reconnaissance des droits, le respect, la coopération et le partenariat.

La transformation de la façon dont la Régie travaille avec les peuples autochtones est essentielle à la priorité stratégique de la Réconciliation. Cette nouvelle approche comporte un engagement à mettre en œuvre la *Déclaration* ainsi que les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation qui s'appliquent à sa situation.

En 2020-2021, la Régie a lancé un certain nombre d'initiatives à l'appui de la Réconciliation, notamment les suivantes:

- La mise sur pied d'un comité consultatif autochtone.
- La création d'un secteur axé sur les relations avec les Autochtones et la Réconciliation à la Régie. Le nouveau secteur sert de centre d'excellence pour les activités de mobilisation et de Réconciliation avec les Autochtones dans tous les programmes de l'organisation.
- L'évaluation des réponses aux conseils fournis par les comités consultatifs et de surveillance autochtone pour les projets de Trans Mountain et de la canalisation 3 d'Enbridge, en collaboration avec ces comités.
- L'intégration des connaissances autochtones et des observations des Aînés et des gardiens du savoir au travail de surveillance de la conformité de la Régie.
- La collaboration avec plusieurs ministères à l'élaboration d'une politique sur le savoir autochtone.
- La rédaction d'une stratégie de recrutement et de Réconciliation pour les Autochtones. Afin d'améliorer les compétences culturelles de la Régie et de son personnel, l'organisation a amorcé la création d'un rapport sur le recrutement et la conservation du personnel autochtone. Cette approche établit une orientation et des priorités pour cultiver un effectif autochtone inclusif et attirer, conserver et promouvoir les employés autochtones.
- L'accroissement des compétences culturelles individuelles et collectives à la Régie grâce à une formation répondant à l'appel à l'action no 57 du Rapport de vérité et réconciliation.
- La constitution d'un cercle d'employés autochtones.

Mise sur pied d'un comité consultatif autochtone

Le Comité consultatif autochtone (le « Comité ») de la Régie a été mis sur pied en août 2020 pour satisfaire à une exigence législative qui prévoit la création d'un tel comité en vue d'accroître la participation des peuples autochtones à des activités en rapport avec l'infrastructure réglementée par la Régie.

La mission première du Comité est de donner des conseils généraux et stratégiques directement au conseil d'administration sur le resserrement des liens entre la Régie et les Premières Nations, la Nation métisse et les Inuits.

Lors de ses premières réunions, le Comité a formulé des conseils judicieux à la Régie sur le nouveau plan stratégique, la priorité stratégique de la Réconciliation et le travail continu de l'organisation sur sa démarche de consultation de la Couronne.

Pour la suite des choses, le conseil d'administration de la Régie sollicitera l'avis du Comité sur les approches à privilégier pour faire participer les peuples autochtones à ses activités de surveillance réglementaire et sur la mise en œuvre de la *Déclaration*. Ces conseils se traduiront par des changements importants dans le mode de travail de la Régie, notamment en ce qui concerne ses attentes envers les sociétés qu'elle réglemente et la surveillance de celles-ci.

Le Comité compte neuf membres, dont trois nommés par des organisations autochtones nationales représentatives, soit l'Assemblée des Premières Nations, le Ralliement national des Métis et l'Inuit Tapiriit Kanatami.

La composition du Comité reflète la diversité des communautés, des langues, des genres, des régions géographiques, des compétences et des expertises autochtones au Canada. Ses membres sont des dirigeants à l'échelle locale, régionale et nationale et des porte-parole respectés de leur communauté, qui possèdent une vaste expérience dans les secteurs de l'énergie et des ressources naturelles.

Priorité stratégique – Compétitivité

La LRCE expose clairement l'ambition du système de réglementation de la Régie d'améliorer la compétitivité du Canada à l'échelle mondiale. La Régie donnera suite à cet engagement en améliorant la prévisibilité, la transparence et l'efficacité de ses processus de réglementation.

La compétitivité du Canada sera également améliorée grâce aux innovations apportées à l'égard des activités de surveillance de la Régie. Notamment, l'organisation clarifiera ses exigences réglementaires, simplifiera ses processus et créera de nouvelles approches de réglementation pour encourager l'innovation. La Régie s'emploiera également à mobiliser les parties prenantes et à explorer son rôle d'organisme de réglementation dans la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.



Priorité stratégique – Innovation en matière de données et de technologie numérique

Des données exactes et accessibles font partie intégrante d'un système de réglementation efficace. Riche d'information technique, environnementale et socioéconomique, la Régie est déterminée à créer une culture axée sur l'innovation en matière de données et de technologie numérique.

L'instauration d'une telle culture qui améliore l'accès du public aux données et à l'information sur l'énergie, ainsi que l'analyse et l'utilisation de celles-ci, appuie une prise de décisions éclairées et des processus transparents et efficaces.

De plus, des données réglementaires bien structurées et facilement consultables permettent aux scientifiques, à l'industrie, aux municipalités, aux peuples autochtones et aux Canadiens de tous les horizons d'accéder aisément à l'information, à leurs propres fins. En retour, les collectivités et la Régie sont parfaitement outillées pour obtenir des renseignements sur des questions comme la sécurité du public, la protection de l'environnement et les marchés de l'énergie.

En 2020-2021, la Régie a continué de jeter les bases de la transformation des données en se concentrant sur trois piliers :

- Le personnel – Améliorer les aptitudes et les compétences de l'organisation par la formation et le recrutement. Des programmes avancés de formation sur les données ont été élaborés pour le perfectionnement du personnel dans un large éventail de spécialités en la matière.
- Les données – Préparer le terrain pour améliorer l'analytique, la prise de décisions et la participation du public. De nouveaux outils et de nouvelles pratiques ont aidé à simplifier la gestion des données et de l'information à l'échelle de l'organisation.
- Les systèmes – Établir des systèmes intégrés de données et d'information pour les utilisateurs internes et externes. Les systèmes de classement des documents de réglementation ont été simplifiés pour améliorer l'efficacité en matière de réglementation, tandis que les mises à jour des processus de mobilisation numérique faciliteront la participation du public.

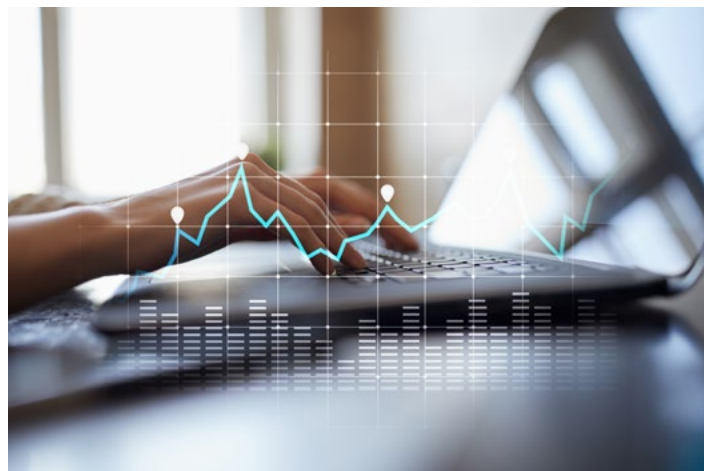
Personnel et soutien aux effectifs

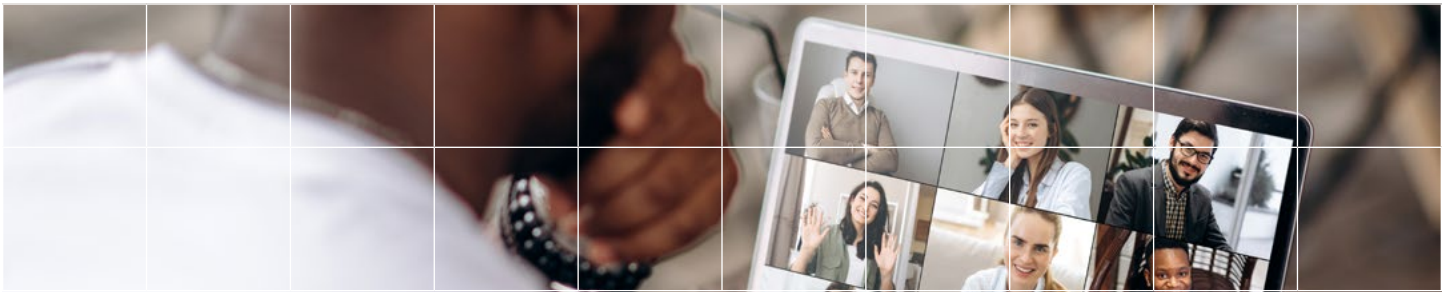
Au cours de la dernière année, la Régie a démontré la capacité de son secteur du personnel et du soutien aux effectifs de s'adapter pour répondre aux besoins du plus grand atout de l'organisation : ses employés.

L'amélioration de ses pratiques de gestion du personnel par la formation est demeurée la pierre angulaire de l'approche de la Régie en matière de ressources humaines. Ainsi, l'organisation a élaboré et offert de la formation sur les processus de dotation, l'équité en matière d'emploi et les préjugés inconscients.

Pour soutenir son personnel, la Régie a amélioré les possibilités de mobilisation des employés, les communications internes et la formation, tout en continuant d'offrir des programmes de dotation, de rémunération, de formation, de récompenses et de reconnaissance.

Un nouveau modèle de prestation de services de relations de travail a été élaboré pour mieux soutenir les leaders de la Régie lorsqu'il s'agit de régler des questions complexes touchant les employés. L'organisation a également lancé une nouvelle politique sur la prévention du harcèlement et de la violence pour assurer la conformité aux modifications législatives apportées au *Code canadien du travail*.





Réponse de la Régie à la pandémie

La pandémie de COVID-19 a eu des répercussions continues partout dans le monde pendant tout l'exercice 2020-2021.

Pour la Régie, ces répercussions ont fait en sorte qu'un grand nombre d'employés ont servi le public chaque jour à partir de près de 500 emplacements différents au Canada, soit une table de cuisine, un bureau de fortune ou sur le terrain, avec des protocoles et de l'équipement de sécurité supplémentaires.

Chaque jour, le personnel de la Régie a fait son travail; les demandes ont été examinées, la mobilisation des peuples autochtones et des parties prenantes s'est poursuivie et les tendances énergétiques ont été compilées, analysées et rendues publiques.

L'infrastructure énergétique sous réglementation de la Régie a continué de faire l'objet d'une surveillance en 2020-2021 et la Régie a adapté la façon dont elle mène ses activités de vérification de la conformité, y compris les inspections, afin d'assurer la santé et la sécurité de son personnel, des employés des sociétés réglementées et de quiconque avec qui elle travaille en étroite collaboration.

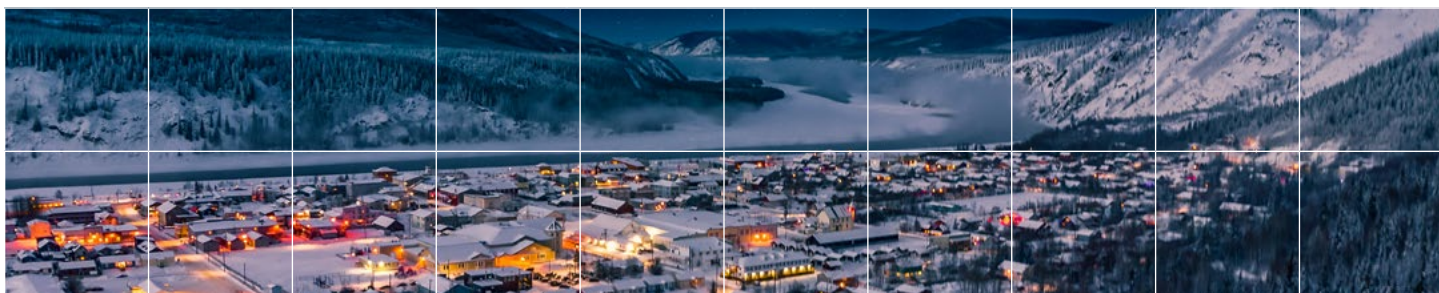
Puisque la Régie a jugé que la COVID-19 constituait un danger que les sociétés devaient reconnaître et gérer, elle a instauré des activités de vérification pour s'assurer que les sociétés prennent toutes les mesures nécessaires pour protéger leurs travailleurs et les collectivités avoisinantes des effets de la pandémie.

Plus important encore, la Régie a fait son travail et modifié des processus sans compromettre les activités de surveillance, notamment de la sécurité et de l'environnement.

La Commission a également modifié un certain nombre de ses processus décisionnels afin d'entendre les observations des parties autrement qu'en personne, notamment par écrit ou de manière virtuelle. Elle peut ainsi continuer de mener à terme des processus justes, opportuns, transparents et accessibles, tout en respectant les mesures de distanciation physique.

Grâce à un travail d'équipe colossal et à une solide planification de la continuité des activités, les activités de la Régie se sont poursuivies sans interruption tout au long de l'année.

En rétrospective, les employés de la Régie ont beaucoup appris sur leur capacité de mettre à profit leurs forces individuelles et collectives pour adapter le fonctionnement de l'organisation et servir les Canadiens. Alors que la Régie continue d'évaluer l'avenir des milieux de travail au-delà de la pandémie, les Canadiens peuvent être assurés qu'elle continuera de se consacrer à la sécurité et au bien-être du public, des communautés autochtones, de son personnel et des sociétés qu'elle réglemente.



Activités réglementées – L'énergie au Canada

L'énergie joue un rôle central dans la vie. Tout – la nourriture, le logement, les vêtements, etc. – repose sur une forme ou une autre d'énergie.

En 2019, le secteur de l'énergie comptait pour 10,2 % (219 milliards de dollars) du produit intérieur brut. Il employait directement 282 000 personnes et, en tenant compte des emplois indirects, sa part était estimée au total à 4,4 % (832 500 emplois) de la main-d'œuvre du pays. La part des produits énergétiques dans les exportations canadiennes était de 23 % et se chiffrait à 134,3 milliards de dollars.

La Régie réglemente 73 000 kilomètres de pipelines, soit environ 65 % du réseau pipelinier total au Canada. Dès qu'un pipeline franchit une frontière provinciale ou internationale, il relève de la Régie. Lorsqu'une canalisation est confinée à une seule province, elle est assujettie à l'organisme de réglementation de celle-ci.

Par ailleurs, la Régie réglemente 85 lignes internationales de transport d'électricité d'une longueur totale de 1 462 km. Celles-ci transportent de l'électricité produite principalement à partir de sources renouvelables.

La Régie réglemente également les droits et tarifs pipeliniers, les exportations et importations d'énergie, les activités d'exploration pétrolière et gazière et de forage dans certaines zones situées dans le Nord et au large des côtes du Canada, ainsi que les projets d'énergie renouvelable extracôtière.

Le Canada demeure un pays aux ressources naturelles immenses, ce qui constitue un grand avantage pour les Canadiens, tant aujourd'hui que pour les décennies à venir.





Responsabilités essentielles – Réalisations

Surveillance de la sécurité et de l’environnement

La Régie œuvre pour les Canadiens afin d’assurer l’acheminement sûr et efficace de l’énergie par pipeline et ligne de transport d’électricité partout au pays. L’organisation s’acquitte de cette fonction en établissant et en faisant respecter les attentes en matière de réglementation à l’égard des sociétés tout au long du cycle de vie – construction, exploitation et cessation d’exploitation – des activités liées à l’énergie.

L’engagement de la Régie à assurer la sécurité des personnes est au cœur de son identité et de son travail. La Régie exige des sociétés réglementées qu’elles prévoient, gèrent et atténuent toute atteinte éventuelle à la sécurité et à l’environnement, et ce, durant tout le cycle de vie de leurs installations énergétiques.

La Régie favorise également l’adoption de pratiques exemplaires pour réduire les risques de préjudice et mobilise le public, les entrepreneurs, les propriétaires fonciers et les municipalités afin de leur présenter les mesures qu’ils peuvent prendre pour prévenir les dommages aux pipelines.

Engagement

- La prévention des préjudices aux personnes et à l’environnement est assurée tout au long du cycle de vie de l’infrastructure énergétique.

Résultats en matière de rendement – Surveillance de la sécurité et de l’environnement

| Mesure de rendement ¹ | Cible | Résultat 2018-2019 | Résultat 2019-2020 | Résultat 2020-2021 |
|--|-------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Nombre de blessures graves et de décès touchant des infrastructures réglementées | 0 | 13 | 8 ² | 12 |
| Nombre d’incidents touchant des infrastructures réglementées qui causent des préjudices à l’environnement | 0 | 13 | 2 | 6 |
| Pourcentage des activités non autorisées touchant des infrastructures réglementées impliquant des récidivistes | <15 % | 18 % | 12 % | 10 % |

1 La Régie a révisé ses mesures de rendement en matière de surveillance de la sécurité et de l’environnement en 2020-2021.

2 Ce nombre diffère de celui indiqué dans le rapport annuel 2019-2020, car celui-ci a été modifié après la fin de l’exercice.

Activités de conformité

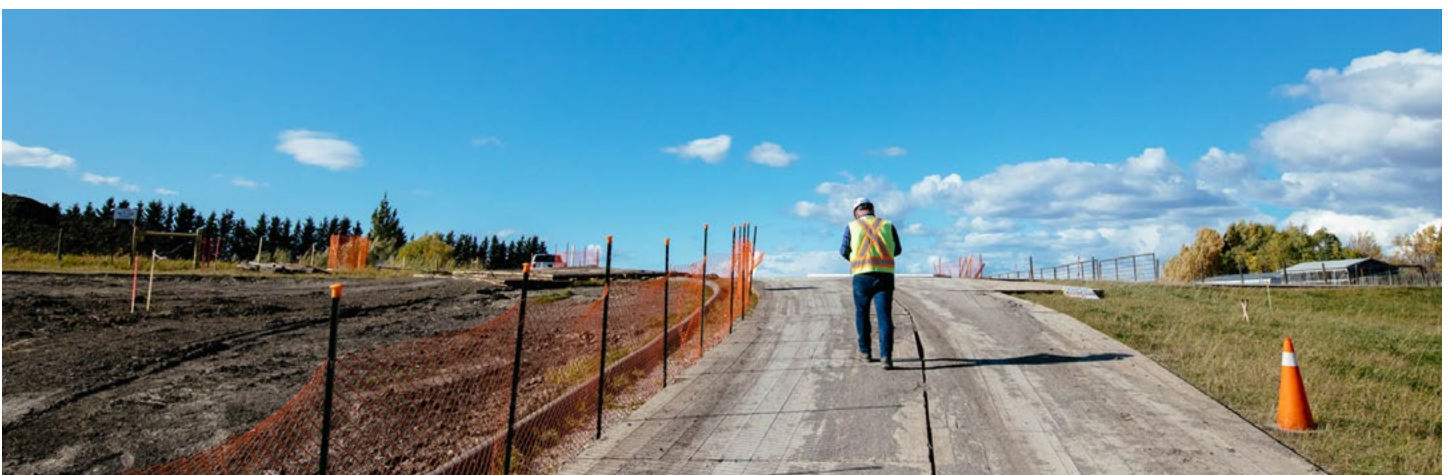
La prévention des dommages est la pierre angulaire de la Régie pour assurer la sécurité des personnes et la protection de l'environnement.

L'objectif de l'organisation consiste à éliminer complètement les incidents causant des préjudices aux personnes ou à l'environnement liés à l'infrastructure qu'elle réglemente. La Régie utilise une approche fondée sur le risque pour planifier et mener ses activités de vérification de la conformité. Lorsque les activités des sociétés réglementées sont susceptibles de causer des préjudices importants aux personnes ou à l'environnement, la Régie renforce sa surveillance au moyen d'activités de mobilisation, d'inspections, d'enquêtes, d'audits et de mesures d'exécution, au besoin.

En 2020-2021, la Régie a mené 215 activités de vérification de la conformité, dont les suivantes :



Dans l'ensemble, il y a eu environ 35 activités de vérification de la conformité de moins en 2020-2021 en raison de la pandémie de COVID-19



Projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain

En 2020-2021, Trans Mountain a poursuivi les travaux de construction du projet. Tout au long de l'exercice, la Régie s'est efforcée de tenir la société responsable et de veiller au respect de ses exigences et des engagements pris par des activités de vérification de la conformité. La Régie s'est également assurée que Trans Mountain respecte les 156 conditions relatives à l'approbation du projet.

Les efforts de la Régie ont été guidés par le comité consultatif et de surveillance autochtone pour le projet et ont été menés en collaboration avec les surveillants autochtones.

Au cours de l'année, la Régie a mené plus de 50 activités de vérification de la conformité pour le projet. Celles-ci portaient sur l'intégrité des pipelines, la sécurité, la protection de l'environnement, la prévention des dommages et la gestion des situations d'urgence. Les activités comprenaient 32 inspections, 2 exercices de gestion des situations d'urgence et 20 réunions sur la conformité.

Par malheur, un travailleur contractuel a subi des blessures mortelles en octobre 2020 sur un chantier de construction du projet à Edmonton, en Alberta. En décembre 2020, un autre travailleur contractuel a été grièvement blessé sur un chantier de construction du projet, à Burnaby, en Colombie-Britannique. Dans les deux cas, des membres du personnel de la Régie ont été dépêchés immédiatement pour mener des inspections et superviser les enquêtes menées par la société et son entrepreneur.

En réponse au décès du travailleur, la Régie a délivré une ordonnance d'inspecteur à Trans Mountain pour interrompre l'utilisation d'équipement de creusement de tranchée et ordonner à la société de mener une enquête exhaustive sur ses pratiques de surveillance des entrepreneurs.

À la lumière de ces incidents, la société a interrompu la construction du pipeline de la mi-décembre 2020 jusqu'au mois de février 2021.

Trans Mountain a par la suite présenté ses analyses des causes fondamentales des incidents, qui comprenaient entre autres des facteurs critiques comme le démontage inapproprié d'un coffrage de tranchée par l'entrepreneur et des facteurs contributifs comme le caractère inadéquat des communications, du leadership, de la supervision et des normes et procédés en place.

Par la suite, cinq activités de vérification de la conformité ont été menées relativement à ces deux incidents. La Régie enquête actuellement sur l'incident mortel.



Évaluation de l'état de Trans Mountain en cas d'incendie

En mars 2020, la Régie a mené son tout premier exercice non annoncé pour évaluer l'état de préparation d'une société de son ressort en cas d'urgence.

Ce jour-là, des inspecteurs de la Régie et un surveillant autochtone sont arrivés sans avertissement aux installations de Trans Mountain à Burnaby. La Régie a ordonné à la société de simuler une intervention en cas d'incendie dans un réservoir de pétrole brut en surface. La société devait démontrer qu'elle pouvait avoir le personnel et l'équipement nécessaires sur les lieux et commencer à éteindre l'incendie en moins de quatre heures de manière à disposer d'assez de temps pour maîtriser un éventuel débordement du réservoir.

Selon les premières constatations, Trans Mountain a réagi au scénario potentiel à ses installations de Burnaby en 2,5 heures, ce qui est bien en deçà de l'objectif de quatre heures. Dans l'ensemble, la Régie ou le surveillant autochtone n'a relevé aucun problème de sécurité ou d'un autre ordre, ni de lacunes importantes ou d'écarts à l'égard du plan établi. Pour un complément d'information, prière de consulter le [rapport](#) sur l'activité de conformité.

La Régie exige des sociétés qu'elles soient prêtes en tout temps à intervenir en cas d'urgence liée à leurs activités et ce nouveau type d'évaluation témoigne de l'engagement de la Régie à l'égard de la sécurité et de l'innovation.

La réglementation de la Régie précise ce que les sociétés doivent faire pour se préparer à une situation d'urgence. La Régie veille à ce que les sociétés soient prêtes à intervenir efficacement par des exercices d'intervention d'urgence, des vérifications de leurs programmes de gestion des situations d'urgence, des inspections de leur gestion des situations d'urgence et des examens de leurs manuels des mesures d'urgence. Lorsque les sociétés ne répondent pas aux exigences, la Régie peut prendre des mesures pour les obliger à se conformer, de manière à exercer leurs activités sans danger.

Programme de remplacement de la canalisation 3 d'Enbridge

Le programme de remplacement de la canalisation 3 était en grande partie achevé au cours de l'exercice 2020-2021. Par conséquent, la surveillance de la conformité effectuée par la Régie pendant cette période était axée sur les activités postérieures à la construction.

Des activités de vérification de la conformité ont été menées sur le terrain avec des surveillants autochtones du comité consultatif et de surveillance autochtone de la canalisation 3.

Surveillance du projet Keystone XL par la Régie

Les travaux de construction du pipeline Keystone XL ont eu lieu vers la fin de 2020 et la Régie a mené des activités de vérification de la conformité avec l'aide de surveillants autochtones.

En janvier 2021, le gouvernement fédéral américain a annulé le permis présidentiel relatif au projet. Par la suite, TC Énergie a commencé à réduire progressivement ses activités de construction au Canada, tandis que la Régie a poursuivi ses activités de surveillance réglementaire.

Projet d'agrandissement du réseau de NOVA Gas Transmission Ltd. en 2021

Les travaux de construction du projet d'agrandissement du réseau de NOVA Gas Transmission Ltd. en 2021 ont commencé au début de l'année 2021. Depuis, la Régie a entrepris un processus pour assurer la participation des surveillants autochtones aux activités de surveillance réglementaire pour le projet³.



3 Les comités consultatifs et de surveillance autochtone regroupent des représentants autochtones et leurs homologues du gouvernement du Canada pour conseiller le gouvernement et les organismes de réglementation et pour surveiller la construction et l'exploitation des projets. Dans le cadre de leur rôle de surveillance stratégique, les comités sont associés à des sous-comités de surveillance. Guidés par leur comité, les surveillants autochtones des sous-comités collaborent avec les inspecteurs de la Régie avant, pendant et après les inspections, ce qui renforce l'expertise de l'équipe.

Processus décisionnel

La Régie rend des décisions à l'égard de demandes, ce qui peut l'amener à réaliser des évaluations environnementales, et elle mène ses activités de réglementation au moyen de processus justes, transparents, opportuns et accessibles. Les demandes portent sur des pipelines et les installations connexes, des lignes internationales de transport d'électricité, des droits et tarifs, des exportations et importations d'énergie, des activités d'exploration pétrolière et gazière et de forage dans certaines zones situées dans le Nord et au large des côtes du Canada, ainsi que de futurs projets d'énergie renouvelable extracôtière.

En outre, la Régie réglemente les infrastructures énergétiques de ressort fédéral tout au long de leur cycle de vie. À l'étape de la conception et de l'évaluation d'un projet, elle examine les conditions possibles et impose celles qu'elle juge nécessaires. Les sociétés doivent lui démontrer qu'elles remplissent les conditions fixées lors du processus d'examen et prennent toutes les mesures possibles pour prévoir, prévenir et atténuer les éventuels dommages associés à leurs activités. Quand une installation atteint la fin de sa vie utile, la Régie évalue la demande de cessation d'exploitation pour s'assurer que l'opération se fera de façon sécuritaire et responsable sur le plan environnemental.

La LRCE présente la façon dont les projets liés aux ressources sont examinés par la Régie et met l'accent sur la planification et la mobilisation en amont pendant l'examen des projets, la mobilisation des Autochtones et l'intégration des connaissances et des droits autochtones, ainsi que l'accroissement des possibilités de participation du public.

La promotion de la compétitivité du Canada sur la scène mondiale est au cœur du mandat de la Régie. Dans des délais raisonnables qui respectent des normes de service, l'organisation est déterminée à rendre des décisions prévisibles qui rassurent les investisseurs et les parties prenantes, favorisent l'innovation et permettent la réalisation de projets solides et générateurs d'emplois pour les Canadiens.

Pour un complément d'information sur les décisions et les recommandations de la Régie à l'intention du gouverneur en conseil, veuillez consulter le Rapport annuel 2020-2021 de la Commission de la Régie.

Engagement

- Les processus décisionnels visant les projets énergétiques sont justes, opportuns, transparents et accessibles.



Sommaire des résultats en matière de rendement – Processus décisionnels

| Mesure de rendement | Cible | Résultat 2018-2019 | Résultat 2019-2020 | Résultat 2020-2021 |
|---|-------|--------------------|--------------------|--|
| Pourcentage des décisions infirmées lors d'un appel judiciaire fondé sur l'équité procédurale | 0 % | 0 % | 0 % | 0 % |
| Pourcentage des décisions et des recommandations respectant les délais prescrits par la loi et les normes de service | 100 % | 100 % | 100 % | 97 % – Délais prescrits 100 % – Normes de service |
| Pourcentage des participants sondés qui affirment que les processus décisionnels sont transparents | 75 % | 73 % | 79 % | 80 % |
| Pourcentage des prestataires du programme d'aide financière sondés qui affirment que les fonds reçus leur ont permis de participer au processus décisionnel | 90 % | 100 % | 100 % | 100 % |

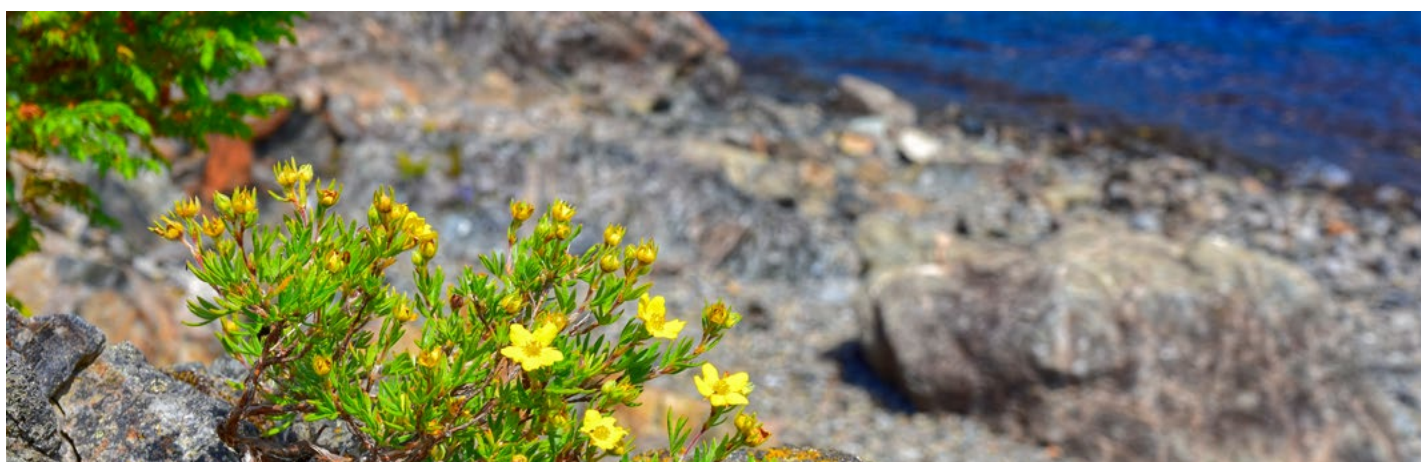
Commission de la Régie canadienne de l'énergie

L'un des points saillants de la structure de gouvernance moderne de la Régie est la création d'une commission indépendante chargée de rendre des décisions sur les projets énergétiques.

La Commission fait partie intégrante de la Régie et malgré son indépendance relativement à ses fonctions quasi judiciaires, elle contribue à la réalisation efficace de la mission générale de l'organisme et au cadre ministériel des résultats. Plus précisément, la Commission contribue aux responsabilités essentielles de la Régie en matière de processus décisionnels et de surveillance de la sécurité et de l'environnement.

Pipelines orphelins

La LRCE comporte des dispositions relatives aux pipelines orphelins lorsqu'une société pipelinère titulaire d'un certificat est inconnue, insolvable, dissoute ou introuvable. La Régie a nommé un responsable désigné pour les pipelines orphelins et peut maintenant prendre les mesures nécessaires pour que cesse l'exploitation de ceux-ci, au besoin.



Processus de consultation de la Couronne

En 2020-2021, la Régie a mené des activités de consultation de la Couronne⁴ en ayant comme principe directeur de faire progresser la Réconciliation avec les peuples autochtones. L'organisation a ainsi mis l'accent sur des échanges avec les peuples autochtones qui sont collaboratifs, qui ont lieu en amont et qui sont fondés sur la reconnaissance des droits et la transparence accrue du processus de consultation de la Couronne.

L'équipe de consultation de la Couronne de la Régie a collaboré avec les communautés autochtones relativement à un certain nombre de demandes en 2020-2021, notamment :

- la demande d'ITC visant à faire modifier la disposition de temporisation du certificat visant la ligne internationale de transport d'électricité d'ITC Lake Erie;
- la demande relative au réseau de NGTL de TC Énergie visant le projet parcours ouest en 2023;
- la demande de modification en vue du tracé de rechange ouest de Trans Mountain.

À la fin de l'exercice, ces processus d'examen et les activités de la Couronne correspondantes étaient toujours en cours. Chaque fois que la Régie est appelée à jouer un rôle de consultation de la Couronne, elle cherche des occasions d'améliorer sa démarche, d'écouter les peuples autochtones et d'apprendre d'eux.

Améliorations apportées au programme d'aide financière aux participants

La Régie administre un programme d'aide financière aux participants visant à faciliter la participation du public, notamment celle des peuples autochtones du Canada et des organisations autochtones, aux audiences publiques ainsi qu'aux étapes qui les précèdent.

En 2020-2021, une lacune a été relevée dans le programme. En effet, la Régie n'a pas été en mesure de fournir une aide financière aux participants pour les audiences qu'elle a dirigées sur des projets non désignés menés aux termes de la *Loi sur les opérations pétrolières au Canada* et de la *Loi sur les opérations pétrolières des Territoires du Nord-Ouest*. La situation pourrait entraîner un risque d'ordre juridique si la Régie ne s'acquitte pas de son obligation de consulter.

Le personnel de la Régie a collaboré avec plusieurs ministères fédéraux pour évaluer la lacune et trouver des solutions possibles. Le 24 mars 2021, le ministre des Ressources naturelles a approuvé des modifications aux conditions du programme d'aide financière aux participants afin de permettre à la Régie de fournir une aide financière aux groupes autochtones pour de telles audiences dans le Nord. La Régie prévoit accorder du financement à des groupes autochtones pour deux demandes visant des projets dans le Nord qui devraient nécessiter la tenue d'audiences en 2021-2022.



4 L'obligation de consulter et, le cas échéant, de prendre des mesures d'adaptation, est déclenchée lorsqu'il y a possibilité d'incidences sur les droits ancestraux ou issus de traités des peuples autochtones ou de décision du gouvernement susceptible de nuire à l'exercice de ces droits.

Les nouvelles responsabilités de la Régie en matière de consultation de la Couronne seront intégrées aux examens des projets visant de nouvelles installations, soit des pipelines, des lignes de transport d'électricité ou des sources d'énergie renouvelable extracôtière, ainsi qu'aux activités qu'elle réglemente tout au long du cycle de vie de l'infrastructure énergétique.

Information sur l'énergie

La Régie recueille, analyse et publie des renseignements sur l'offre et les marchés énergétiques, sur les sources d'énergie ainsi que sur la sécurité et la sûreté des pipelines et des lignes internationales de transport d'électricité. Elle assure également un suivi de ces renseignements.

Le rythme croissant des changements sur les marchés énergétiques canadien et mondial, et dans les politiques climatiques, indique que le besoin d'analyses à jour sur les tendances en matière d'énergie est plus grand que jamais.

La Régie joue un rôle primordial dans la diffusion d'une information objective et neutre aux Canadiens et se situe à l'avant-garde en matière de surveillance et d'analyse des marchés de l'énergie. Dans le cadre de son travail, son personnel contribue aux audiences réglementaires sur les projets pipeliniers au Canada, présente des analyses sur l'élaboration de politiques majeures, fait des projections modélisées de l'offre et de la demande en énergie au Canada et publie à l'intention des Canadiens des rapports et des tableaux de bord qui les aident à faire des choix éclairés en matière d'énergie.

Engagement

- Définir et améliorer les contributions de la Régie à la nouvelle initiative du gouvernement du Canada en matière d'information sur l'énergie, le Centre canadien d'information sur l'énergie.
- Améliorer l'accès à une analyse neutre et factuelle pour éclairer le dialogue sur l'énergie au Canada.
- Élargir la collaboration avec les parties prenantes et les partenaires.
- Publier des produits d'information qui profitent à un vaste auditoire et qui traitent du grand éventail de questions pertinentes en matière d'énergie de façon attrayante et transparente.



Sommaire des résultats en matière de rendement – Information sur l'énergie

| Mesure de rendement | Cible | Résultat 2018-2019 | Résultat 2019-2020 | Résultat 2020-2021 |
|--|----------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Nombre de fois où l'information sur l'énergie de la Régie est consultée | 750 000 | 1 216 873 | 1 273 727 | 1 169 612 |
| Renseignements supplémentaires sur l'infrastructure réglementée par la Régie au niveau des collectivités | 5 nouveaux jeux de données | 15 | 6 | 15 |
| Pourcentage des utilisateurs du Web sondés qui estiment que l'information sur l'énergie est utile pour acquérir des connaissances, réaliser des recherches et prendre des décisions. | 75 % | 90 % | 92 % | s.o. ⁵ |
| Nombre d'occasions dont disposent les Canadiens pour collaborer et formuler des commentaires relativement aux produits d'information sur l'énergie | 80 | 105 | 56 | 113 |

Le Centre canadien d'information sur l'énergie

La Régie s'efforce de fournir l'information sur l'énergie dont le public et l'industrie ont besoin afin de prendre des décisions éclairées.

Dans le cadre de cet engagement, la Régie a collaboré avec plusieurs ministères fédéraux, dont Ressources naturelles Canada, Environnement et Changement climatique Canada et Statistique Canada, pour mettre sur pied le Centre canadien d'information sur l'énergie (le « CCIE »), dont le mandat est d'élaborer un système d'information pancanadien sur l'énergie qui offre un accès facile à de l'information complète et crédible.

Il s'agit d'un guichet unique où les Canadiens peuvent accéder à un large éventail de statistiques et d'indicateurs concernant le secteur de l'énergie au pays. Lancé en octobre 2020, le site Web du CCIE offre une foule de renseignements sur des sujets comme la production, la consommation, les échanges commerciaux internationaux, le transport et les prix.

L'initiative profitera à toute personne intéressée à obtenir des données sur l'énergie et qui auparavant ignorait peut-être où et comment trouver celles-ci. Elle créera également un mécanisme plus efficace pour la Régie et les Canadiens qui utilisent régulièrement les données sur l'énergie.

De plus en plus, l'information portera sur la transition énergétique du Canada. Elle comprendra notamment des projections sur la production et la consommation d'énergie dans un avenir à faibles émissions de carbone.

La Régie s'efforce de fournir l'information sur l'énergie dont le public et l'industrie ont besoin afin de prendre des décisions éclairées.

5 Le sondage n'a pas été réalisé en 2020-2021 en raison de problèmes techniques et des taux de réponse très faibles des années précédentes.

Éclairer le dialogue sur l'énergie au Canada

La Régie produit une analyse neutre et factuelle pour éclairer le dialogue sur l'énergie au Canada. L'accès à de l'information et à des données pertinentes, exactes et actuelles sur l'énergie permet aux Canadiens d'effectuer leurs propres recherches, de prendre des décisions et de comprendre le paysage énergétique qui les entoure. En améliorant les connaissances sur l'énergie, la Régie soutient la compétitivité du Canada sur les marchés de l'énergie à l'échelle mondiale.

Les rapports *Avenir énergétique 2020* et *Électricité renouvelable au Canada* font partie des analyses sur l'énergie les plus en vue publiées par la Régie au cours de l'exercice 2020-2021.

Le rapport *Avenir énergétique 2020* présente les perspectives à long terme de la Régie en matière d'offre et de demande d'énergie au Canada. Le rapport présente un nouveau scénario qui explore la transition énergétique du Canada et examine les possibilités et les défis pour le pays relativement à l'atteinte de la carboneutralité vers 2050. Le rapport a suscité un dialogue significatif – dans les médias traditionnels, dans les réseaux sociaux et parmi les spécialistes – sur l'avenir de l'énergie au Canada. Dans les 24 heures qui ont suivi la publication du rapport, plus de 770 messages ont été publiés dans les réseaux sociaux et 450 articles reportages ont mentionné le rapport.

En mars, la Régie a aussi publié le rapport *Électricité renouvelable au Canada*, qui donne un aperçu à l'échelle nationale, provinciale et territoriale de la production et de la capacité de production d'électricité. Le rapport renfermait des perspectives à court terme sur les changements de capacité au Canada et illustre la voie à suivre pour la décarbonisation des réseaux électriques au pays. La publication du rapport sur l'électricité renouvelable au Canada a suscité beaucoup d'attention dans les médias nationaux. En effet, celui-ci a été mentionné par plus de 250 plateformes d'information, qui rassemblent un auditoire total de 240 millions de personnes.



Au cours de l'exercice 2020-2021, la Régie a communiqué de nombreux produits d'information, rapports et statistiques sur l'énergie, dont ce qui suit ::



- 60 nouveaux produits d'information sur l'énergie;
- 14 rapports et 46 articles Aperçu du marché;
- plus de 1,1 million d'accès aux pages Web d'information sur l'énergie;
- 208 réponses à des demandes de renseignements;
- 113 activités de collaboration avec des parties prenantes du secteur de l'énergie;
- 119 utilisations de l'information sur l'énergie et les pipelines de la Régie dans de grandes publications en ligne.

Collaboration accrue – Élargissement de la portée de la Régie

Les décideurs, les organismes de réglementation et les parties prenantes ont besoin d'information de grande qualité sur l'énergie pour qu'une filière énergétique moderne fonctionne bien. Pour cette raison, la Régie s'est efforcée d'établir des liens plus étroits et de renforcer la collaboration avec les parties prenantes et ses partenaires en 2020-2021.

L'organisation a collaboré avec d'autres ministères et organismes du gouvernement du Canada, ainsi qu'avec des institutions internationales, afin d'améliorer l'accès des Canadiens aux données et aux ensembles de données. Cette démarche visait à élargir la portée de l'expertise de la Régie en matière d'information sur l'énergie et à bonifier l'offre d'information en la matière au Canada.

La Régie s'est jointe à Statistique Canada afin de rehausser la qualité des données mensuelles sur le commerce pour les deux organismes et a collaboré à une publication sur les exportations de pétrole brut. La Régie a également collaboré avec Statistique Canada et l'Agence des services frontaliers du Canada pour améliorer ses fonds de données sur le commerce de l'énergie.

La Régie a entrepris un projet de recherche conjoint avec CanmetÉNERGIE, Ressources naturelles Canada et le Conseil national de recherches Canada sur les approches ouvertes et communes pour évaluer les facteurs d'émission marginaux. Ce projet consiste en une [étude de cas sur le réseau électrique de l'Alberta](#) (en anglais seulement).”



Mobilisation

La Régie mène des activités de mobilisation auprès des peuples autochtones et des parties prenantes sur des sujets qui, au-delà des projets précis, ont trait à son mandat et à son rôle.

La Régie croit fermement que pour prévenir les dommages, protéger les Canadiens et l'environnement et assurer l'efficacité des marchés, elle doit être à l'écoute et diffuser l'information unique dont elle dispose en tant qu'organisme de réglementation.

La mobilisation mène à des décisions et à des recommandations éclairées qui préviennent les dommages, assurent la sécurité des personnes et protègent l'environnement. Elle favorise également la transparence envers le public dans tous les aspects du travail de la Régie.

En termes simples, lorsque la Régie tient compte des commentaires des Canadiens, elle parvient à nouer des relations et à sensibiliser les gens, à améliorer son propre travail et à inspirer confiance envers son rôle d'organisme de réglementation.

Engagement

- La Régie mène des activités de mobilisation auprès des peuples autochtones et des parties prenantes.
- La Régie transforme en profondeur sa façon de travailler avec les peuples autochtones du Canada et prend l'engagement de mettre en œuvre la *Déclaration*, en :
 - favorisant leur participation dans l'exécution de sa mission par la reconnaissance de leur culture, de leurs connaissances et de leur histoire uniques;
 - resserrant les liens renouvelés par une reconnaissance de leurs droits dans un esprit de respect, de collaboration et de partenariat.

Sommaire des résultats en matière de rendement – Mobilisation

| Mesure de rendement ⁶ | Cible | Résultat | Results 2019-20 | Results 2020-21 |
|---|-------------|----------|-----------------|--|
| Preuve que les éléments d'information fournis par les peuples autochtones et les parties prenantes influent sur les décisions et le travail de la Régie | Description | s.o. | s.o. | La BC Oil and Gas Commission (la «BCOGC») et la Régie ont mené à terme un projet pilote d'un an dans le cadre du programme de liaison avec les Autochtones. Chaque PDG a signé une entente de service et la Régie a effectué un transfert de 150 000 \$ à la BCOGC. La participation de la Régie au projet créera de nouvelles occasions de collaboration avec les communautés autochtones et les organismes provinciaux participants à mesure que seront établis des partenariats et des relations porteurs de sens. |
| Pourcentage des parties prenantes sondées ayant participé à une activité de mobilisation qui affirment que l'exercice était porteur de sens | 75 % | 89 % | 84 % | 80 % |

⁶ La Régie a révisé ses mesures de rendement pour la mobilisation en 2020-2021.

Mobilisation des peuples autochtones et des parties prenantes

Les programmes de mobilisation de la Régie soutiennent des activités de mobilisation nationales et régionales auprès des peuples autochtones et des parties prenantes par un dialogue ouvert, des questions, un échange de points de vue et la collaboration.

En dépit des défis que la pandémie a entraînés en 2020-2021, la Régie a été en mesure de mobiliser les parties prenantes et les peuples autochtones de façon virtuelle en adaptant ses processus.

Au cours de l'année, la Régie a tenu 110 activités de mobilisation distinctes dans le cadre desquelles elle a été en mesure de cerner les problèmes pertinents et de les résoudre grâce à la communication et à des efforts coordonnés à l'échelle de l'organisation avec les sociétés réglementées et les organismes provinciaux.

Malgré les limites imposées par la pandémie, 80 % des parties prenantes et groupes autochtones qui ont répondu au sondage de la Régie ont indiqué avoir participé de façon significative aux activités de mobilisation de la Régie.

Des activités de mobilisation ont été menées pour tous les programmes de la Régie pour éclairer les décisions, la réglementation, les produits et d'autres travaux. Cependant, l'organisation a remarqué qu'elle doit continuer d'améliorer ses façons de coordonner et d'harmoniser ses efforts de mobilisation.

Mobilisation des parties prenantes

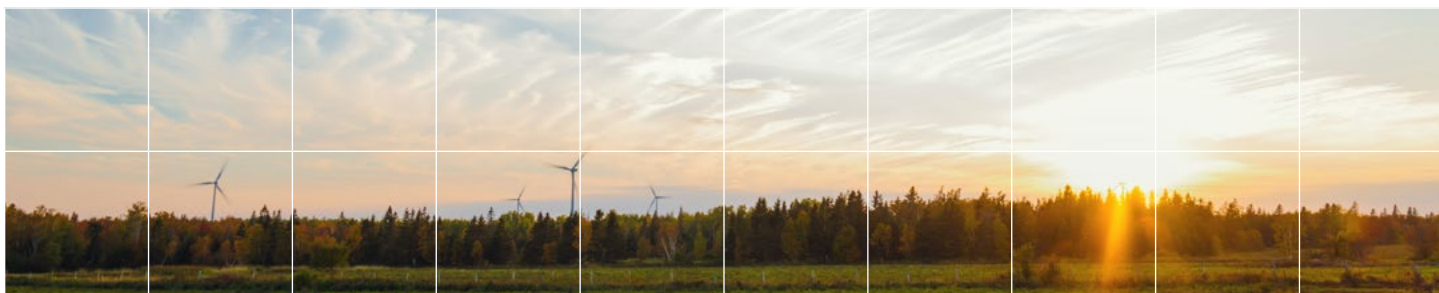
Voici quelques points saillants des efforts de mobilisation des parties prenantes déployés par la Régie en 2020-2021 :

- collaboration avec les municipalités de la vallée du bas Fraser de la Colombie-Britannique à l'égard de questions comme la répartition des coûts et le remuement du sol;
- élargissement de la composition du comité consultatif du Groupe chargé des questions foncières afin de créer un forum d'une envergure véritablement nationale où les questions d'intérêt pour les associations de propriétaires fonciers, les groupes de défense des intérêts des agriculteurs, l'industrie et les représentants gouvernementaux sont abordées;
- collaboration avec l'Association canadienne de l'électricité pour faciliter la déclaration des infractions au système de signalement d'événement de la Régie;
- amélioration des systèmes internes afin de favoriser une meilleure participation des parties prenantes et des Autochtones aux projets pipeliniers Keystone XL et NGTL en 2021;
- participation, avec un groupe de parties prenantes, à la publication du Cadre de référence – intervention pipelines, qui accroîtra la collaboration entre les premiers intervenants au Québec;
- élaboration d'une stratégie de mobilisation des parties prenantes en Ontario.

Mobilisation des Autochtones

Voici quelques faits saillants des efforts de mobilisation auprès des Autochtones déployés par la Régie en 2020-2021 :

- élaboration d'un plan de mobilisation postérieure à la délivrance du certificat visant le pipeline Keystone XL. Le plan a été mis en œuvre auprès de six nations autochtones le long du tracé avant que le gouvernement fédéral américain n'annule le permis présidentiel pour le pipeline. Un plan de mobilisation postérieure à la délivrance du certificat a également été élaboré pour le projet pipelinier de NGTL en 2021 et les activités prévues commenceront en 2021-2022;
- tenue de la 54^e inspection conjointe avec des surveillants autochtones pour le projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain, le projet Keystone XL, le programme de remplacement de la canalisation 3 et le projet de NGTL en 2021;
- appel de commentaires du Conseil des ressources indiennes sur l'information sur l'énergie contenue dans l'Aperçu du marché de la Régie;
- tenue de multiples activités de sensibilisation aux cultures autochtones avec le personnel de la Régie, celles-ci mettant en vedette divers conférenciers;
- offre de formations sur les compétences culturelles au personnel de la Régie.



Ce que l'avenir réserve à la Régie

Que réserve l'avenir à la Régie?

En 2021-2022, la Régie s'efforcera de mettre en œuvre son nouveau plan stratégique et de concrétiser l'esprit de la LRCE. Avec une vision et des priorités audacieuses qui guident l'orientation future de la Régie, le plan trace clairement la voie à suivre pour l'organisation.

Il constitue une feuille de route qui précise ce que les Canadiens peuvent attendre de la Régie au cours des prochaines années et ses quatre priorités stratégiques interreliées servent à orienter le travail de l'organisation. Les priorités stratégiques du plan ont été établies dans quatre domaines:

- **Confiance** – La Régie veille à renforcer son lien de confiance avec les Canadiens en faisant preuve de transparence, en travaillant de manière collaborative et en se montrant réceptive à ce que disent les parties prenantes et les peuples autochtones.
- **Réconciliation** – La Régie est résolue à faire avancer le processus de Réconciliation avec les peuples autochtones du Canada et elle prendra des mesures concrètes pour y arriver.
- **Compétitivité** – La Régie est déterminée à améliorer la compétitivité du Canada sur la scène mondiale en améliorant la prévisibilité, la transparence et l'efficacité de ses processus de réglementation.
- **Innovation en matière de données et de technologie numérique** – La Régie est déterminée à créer une culture axée sur l'innovation en matière de données et de technologie numérique afin de remplir son mandat avec brio.

La mise en œuvre du nouveau plan stratégique donnera le ton et rapprochera la Régie de l'établissement d'un système de réglementation de l'énergie qui inspire confiance à tous les Canadiens.

Annexe A – Biographies

Conseil d'administration



Cassie Doyle, présidente

Cassie Doyle a mené une brillante carrière dans la fonction publique, où elle a occupé des postes de direction dans les trois ordres de gouvernement au Canada, notamment à titre de sous-ministre de Ressources naturelles Canada. Elle y a acquis une connaissance approfondie de la gouvernance et de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement, et affiche un solide bilan de partenariats efficaces avec des organisations non gouvernementales, des acteurs de l'industrie, des Premières Nations, des administrations publiques et le milieu universitaire. M^{me} Doyle était récemment présidente du groupe d'experts sur la gestion intégrée des ressources naturelles dirigé par le Conseil des académies canadiennes et siégeait au conseil d'administration de l'Alberta Energy Regulator.



George Vegh, vice-président

George Vegh est à la tête du secteur de la réglementation de l'énergie du cabinet d'avocats McCarthy Tétrault au bureau de Toronto et codirecteur de ce même secteur à l'échelle nationale. M. Vegh est professeur associé en droit du secteur énergétique à la Munk School of Global Affairs and Public Policy ainsi qu'à la faculté de droit de l'Université de Toronto. Il était auparavant avocat général à la Commission de l'énergie de l'Ontario.



Alain Jolicoeur, administrateur

Alain Jolicoeur est membre temporaire à la Régie (auparavant l'Office) depuis 2016. Il cumule plus de 30 ans d'expérience à des postes de direction au sein de la fonction publique fédérale, notamment en tant que président de l'Agence des services frontaliers du Canada. M. Jolicoeur est titulaire d'une maîtrise en droit international et administration des douanes de l'Université de Canberra, et diplômé en génie physique et en météorologie. Il détient également un certificat de l'Institut des administrateurs de sociétés de l'École de gestion Rotman.



Ellen Barry, administratrice

Ellen Barry a été sous-ministre de la province du Nouveau-Brunswick. Fonctionnaire de carrière, elle a été sous-ministre au ministère du Tourisme et des Parcs, au ministère du Mieux-être, de la Culture et du Sport, et au Service des ressources humaines de la province. Auparavant, M^{me} Barry a été sous-ministre adjointe au ministère des Ressources naturelles et des Finances. Au cours des années qu'elle a passées à la fonction publique, elle a eu l'occasion de collaborer étroitement avec des groupes multilatéraux. Depuis qu'elle est à la retraite, M^{me} Barry a accepté des mandats de consultation au Nouveau-Brunswick et a travaillé auprès de l'Institut d'administration publique du Canada. Elle est diplômée de l'Université du Nouveau-Brunswick.



Melanie Debassige, administratrice

Melanie Debassige compte plus de 20 ans d'expérience dans le domaine du développement économique autochtone et détient le titre d'administratrice de société agréée. Elle est actuellement directrice générale de l'Ontario First Nations Technical Services Corporation et siège au conseil d'administration de l'Agence ontarienne des eaux. Elle a été chef du personnel de l'Assemblée des Premières Nations de la Colombie-Britannique et représentante élue de la Première Nation M'Chigeeng. M^{me} Debassige est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université Cape Breton et diplômée du Programme de perfectionnement des administrateurs de l'Institut des administrateurs de sociétés et de l'École de gestion Rotman.

Karim Mahmud, administrateur

Karim Mahmud a connu une carrière de 30 ans comme avocat de premier plan dans le domaine de l'énergie au Canada et à l'étranger. Originaire de l'Alberta et diplômé en droit de l'Université d'Oxford et de l'Université Dalhousie, M. Mahmud a exercé dans de grands cabinets d'avocats à Calgary, Londres, Hong Kong et Dubaï. Plus récemment, il a été associé et chef de l'énergie et de l'infrastructure pour l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique dans un important cabinet d'avocats international. Il possède une vaste expérience dans la réalisation de grands projets énergétiques, d'infrastructure et de privatisation au Canada et dans plus de 45 pays. Il a notamment établi la structure de partenariats d'investissement autochtones novateurs et de projets durables conformes aux principes ESG.



François Tanguay, administrateur

François Tanguay œuvre dans le domaine de l'environnement depuis plus de 45 ans. Cofondateur des AmiEs de la Terre de Québec, il a été directeur général de Greenpeace Québec de 1992 à 1997, où son travail était axé sur les enjeux liés aux changements climatiques.

Nommé juge administratif à la Régie de l'énergie du Québec en 1997, M. Tanguay a occupé ce poste jusqu'en 2007. Il a ensuite été nommé président du Conseil d'administration de l'Agence de l'efficacité énergétique du Québec. En 2008, le ministre des Ressources naturelles du Québec lui a demandé d'aider à mettre sur pied une coalition visant à faire la promotion du bois dans tous les secteurs de la construction. À titre de directeur et principal porte-parole de la Coalition Bois Québec, M. Tanguay a travaillé en étroite collaboration avec des décideurs et des investisseurs de tous les niveaux.

En juillet 2011, il a été nommé pour un mandat de 30 mois au sein du comité d'experts chargé d'effectuer une évaluation environnementale stratégique sur les gaz de schiste. Au cours des dernières années, il a travaillé à des projets humanitaires en Afrique du Sud et au Pérou avec Oxfam-Québec.

Auteur d'essais sur des questions environnementales, dont trois sur le logement écologique, M. Tanguay a été chroniqueur pendant cinq ans pour *The Sherbrooke Record* sur les questions environnementales. Il a été conseiller auprès de représentants élus, d'entreprises privées et de syndicats.

Présidente-directrice générale



Gitane De Silva, présidente-directrice générale

Gitane De Silva est devenue présidente-directrice générale de la Régie en août 2020. Elle était auparavant conseillère spéciale à la société TransAlta. M^{me} De Silva a été haute représentante de l'Alberta aux États-Unis et sous-ministre des Relations internationales et intergouvernementales de l'Alberta. Avant de se joindre à la fonction publique de l'Alberta, M^{me} De Silva a passé 12 ans au service extérieur du Canada à titre de spécialiste des relations canado-américaines, notamment à titre de consule générale du Canada à Chicago et de conseillère (Environnement et Pêches) à l'ambassade du Canada à Washington, D.C. Elle a également été sous-ministre responsable de Condition féminine Canada.

Diplômes et distinctions

M^{me} De Silva est titulaire d'un baccalauréat en relations internationales de l'Université de la Colombie-Britannique et a reçu en 2013 le prix World of Difference de The International Alliance for Women.

Comité consultatif autochtone



Chef tribal Tyrone McNeil, président

Le chef tribal Tyrone McNeil fait partie de la Nation Stó:l et est membre de la bande de Seabird Island. Il possède une vaste expérience dans l'avancement des langues et de l'éducation des Premières Nations, dans la collaboration avec les Premières Nations de partout au pays, et dans l'élaboration d'ententes et de partenariats avec le gouvernement. Il gère une société de construction de Première Nation qui emploie jusqu'à 70 Autochtones, hommes et femmes, spécialisés en santé et sécurité opérationnelles, en vérification sécuritaire, en gestion des ressources humaines et en exploitation et budgétisation dans le secteur de la construction civile et des pipelines.

Le chef tribal McNeil travaille en étroite collaboration avec le comité consultatif et de surveillance autochtone établi pour le projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain et le pipeline existant, notamment au sein de plusieurs comités directeurs et sous-comités, en vue d'améliorer les pratiques des organismes de réglementation en fonction de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* et de faire progresser la Réconciliation. Il occupe de nombreux postes de leadership : président du Conseil tribal Stó:l ; président du comité directeur de l'éducation des Premières Nations; représentant de la Colombie-Britannique au comité des chefs de l'APN sur l'éducation; président du secrétariat de planification d'urgence; président du Seabird College; président de la Sqewqel (Seabird) Development Corporation; président de longue date de l'Union of British Columbia Indian Chiefs.

Le chef tribal Tyrone est un chasseur, pêcheur et cueilleur actif; il veut enseigner à ses quatre petits-enfants comme il a lui-même appris.



Kaella-Marie Earle, vice-présidente

Kaella-Marie Earle est une Anishinaabe du territoire non cédé de Wiikwemkoong et de la Première Nation d'Aroland. Elle est actuellement ingénieure stagiaire chez Enbridge Gas Inc. dans le domaine des grands travaux et de l'amélioration du réseau, où elle gère la construction de projets de gazoducs. Elle possède un diplôme d'études supérieures en technologie du génie chimique du Cambrian College et un baccalauréat en génie chimique de l'Université Laurentienne.

L'objectif professionnel de M^{me} Earle est d'intégrer ses valeurs culturelles autochtones à son travail d'ingénieur de manière à diriger le secteur pétrolier et gazier vers un avenir énergétique à faibles émissions de carbone. Elle travaille à cette fin en tant que membre de la Young Pipeliners Association of Canada, au sein de laquelle elle copréside le comité d'inclusion autochtone.

M^{me} Earle prononce régulièrement des allocutions à des conférences visant à défendre les intérêts des femmes et des peuples autochtones dans le domaine de l'énergie et de l'exploitation minière. Elle est aussi directrice et fondatrice du camp culturel anishinaabe Maamiwi Gibeshiwin et de Justice & Allyship Retreat. Elle est également déléguée au Council of Elders and Youth de la Nuclear Waste Management Organization.



Marie Delorme

Marie Delorme est PDG de The Imagination Group of Companies. Elle siège au Conseil national de développement économique des Autochtones, au conseil d'administration de l'Université Queen's, à la Fondation canadienne Donner, au Lien canadien de l'énergie et du climat, et au Canadian Centre to End Human Trafficking. Elle est également conseillère auprès de deux universités.

M^{me} Delorme est membre de l'Ordre du Canada. Elle a reçu le prix Inspire, catégorie affaires et commerce, et a été nommée parmi les 100 femmes les plus influentes au Canada. Elle a reçu également le prix Douglas Cardinal de l'Université de Calgary, le prix de distinction en affaires de la chambre de commerce de l'Alberta, le prix Salute to Excellence de la chambre de commerce de Calgary et le prix de leadership entrepreneurial de la Nation métisse.

M^{me} Delorme possède un baccalauréat ès sciences, une maîtrise en administration des affaires de l'Université Queen's, ainsi qu'un doctorat et un doctorat honorifique en droit de l'Université de Calgary.



Judy Gingell

Judy Gingell est une aînée de la Première Nation Kwanlin Dün, provenant du groupe Gaanaxteidi (clan du grand corbeau). Pendant plus de 40 ans, elle a œuvré à la promotion des droits autochtones au Yukon et partout au Canada, jouant un rôle de premier plan dans les négociations sur l'autonomie gouvernementale et les revendications territoriales avec le gouvernement du Canada.

Première femme présidente du Council of Yukon First Nations, M^{me} Gingell a animé les discussions entre les Premières Nations du Yukon en vue de la signature de l'Accord-cadre définitif, fondement des progrès en matière d'autonomie gouvernementale. En 1995, elle est devenue la première commissaire autochtone du territoire du Yukon. M^{me} Gingell siège à plusieurs conseils d'administration, dont ceux de l'Université du Yukon et du Réseau de télévision des peuples autochtones (APTN). Elle représente aussi les aînés au conseil de la Première Nation Kwanlin Dün. Elle est membre de l'Ordre du Canada et récipiendaire de la Médaille du jubilé de diamant de la reine Elizabeth II.



Chef Harvey McLeod

Harvey McLeod est chef de la bande indienne d'Upper Nicola et directeur général de l'Interior Salish Employment & Training Society. Il compte près de 40 années d'expérience en établissement de relations et de partenariats dans le domaine de la direction et de la politique.

Le chef McLeod siège à plusieurs comités et conseils, notamment comme directeur de l'assemblée des Premières Nations de la Colombie-Britannique. Il fait partie des cinq chefs de Nicola qui travaillent actuellement avec le gouvernement de la Colombie-Britannique à la cogestion du bassin hydrographique de Nicola. Le chef McLeod a participé activement à la formation et au fonctionnement du comité consultatif et de surveillance autochtone pour le projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain et le pipeline existant.



Nuka Olsen-Hakongak

Nuka Olsen-Hakongak est une Inuite du Nunavut originaire de Cambridge Bay qui réside maintenant à Iqaluit. M^{me} Olsen-Hakongak étudie actuellement en vue de l'obtention d'un diplôme du Collège de droit de l'Université de la Saskatchewan affilié au Collège de l'Arctique du Nunavut. Elle a également travaillé à Nunavut Tunngavik Incorporated, où elle s'est concentrée sur la recherche juridique et a travaillé en étroite collaboration avec des avocats principaux sur des questions liées à l'article 23. L'article 23 de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut vise à accroître à un niveau représentatif le nombre d'Inuits qui occupent un emploi au gouvernement dans la région du Nunavut. Auparavant, M^{me} Olsen-Hakongak a occupé des postes au sein du gouvernement du Canada de même que du gouvernement du Nunavut et elle a travaillé dans les domaines des services sociaux, de la justice communautaire, du complément du revenu ainsi que du soutien à l'enfance et à la jeunesse

M^{me} Olsen-Hakongak détient un diplôme de travailleuse sociale et a reçu, dans le cadre de ce programme, le prix de l'engagement communautaire et d'autres d'excellence aux études. Elle est coprésidente de la société des étudiants en droit du Nunavut.



Scott Patles-Richardson

Scott Patles-Richardson est le fondateur d'Indigenous Financial Solutions, une société appartenant aux Premières Nations, axée sur le développement économique des communautés autochtones partout au Canada. Il possède une vaste expérience en prestation de conseils aux communautés autochtones, en financement des entreprises, en fusions et acquisitions. Il a négocié pour des communautés métisses et de Premières Nations dans le domaine des revendications territoriales et des ententes sur les répercussions et les avantages propres aux projets de mise en valeur des ressources énergétiques.

M. Patles-Richardson est également PDG d'un fonds de capital-actions privé autochtone, Métis Infinity Investments, et il est actionnaire majoritaire de Nations Translation Group (NTG), dont il est président exécutif. NTG figure parmi les plus grandes sociétés de traduction privées au Canada. Elle appartient complètement à des Premières Nations qui la dirigent; le solde des actions est détenu par la division des investissements de la Nation crie de Little Red River. Il a occupé auparavant des postes de direction à Ishkonigan Consulting and Mediation, au Tribal Councils Investment Group of Manitoba, à la Banque Scotia et à la Banque Royale du Canada. M. Patles-Richardson est un citoyen mi'kmaq de la Première Nation de Pabineau, dans le nord du Nouveau-Brunswick, pour laquelle il a joué un rôle de conseiller principal clé.



Chef Matthew T. Peigan

Matthew T. Peigan est chef de la Première Nation de Pasqua. Chef Peigan est le plus jeune de cinq garçons nés de Ronald Peigan Sr. et Grace L. Peigan. Il a été élu la première fois en 1993 et de nouveau en 2011; il remplit actuellement un cinquième mandat de suite. Lors de sa première élection en 1993, alors âgé de 26 ans, il était le plus jeune chef en poste au Canada. Le chef Peigan a également été directeur des opérations et coordonnateur du logement pour la Première Nation de Pasqua, et négociateur principal pour les réclamations relatives aux inondations pour d'autres Premières Nations.

Le chef Peigan a été très actif auprès du secteur et de la Régie de l'énergie du Canada (auparavant l'Office national de l'énergie), entre autres pour le projet Énergie Est et le remplacement de la canalisation 3 d'Enbridge. Le chef Peigan est aussi membre du comité consultatif et de surveillance autochtone formé pour le projet de remplacement de la canalisation 3 d'Enbridge. Le chef Peigan est engagé envers sa Première Nation d'origine et l'avancement de toutes les Premières Nations; il est un ardent défenseur des mesures de protection de l'environnement, de l'air et de l'eau. Le chef Peigan a été désigné membre du Comité consultatif autochtone par l'Assemblée des Premières Nations.



Marci Riel

Marci Riel est directrice principale de l'énergie, des infrastructures et des ressources à la Manitoba Metis Federation (« MMF »), un département qui a été créé par le gouvernement métis du Manitoba pour s'occuper de la mise en valeur et de la gestion de projets énergétiques et d'infrastructures construites sur des terres utilisées par les citoyens et les exploitants de la communauté métisse du Manitoba. Le département fusionné gère également les processus de mobilisation et de consultation de la MMF, les dossiers de gestion des terres de même que les portefeuilles des ressources naturelles et de la conservation liés à ce qui suit : récolte, évaluation environnementale, surveillance par les Métis, foresterie, mines, oiseaux migrateurs, pêche commerciale, remise en état des milieux humides, poisson et son habitat, environnement et changements climatiques.

M^{me} Riel n'est pas une représentante élue de la Nation métisse. Son rôle au sein du comité consultatif et de surveillance autochtone de la canalisation 3 consiste à représenter le mieux possible les besoins des citoyens de la communauté métisse du Manitoba de la Nation métisse et à accroître la compréhension du Canada et de la Régie de l'énergie du Canada à l'égard des incidences des projets sur les droits, revendications et intérêts collectifs de la Nation métisse. M^{me} Riel est titulaire d'une maîtrise en sociologie; avant de se joindre à la Manitoba Metis Federation en 2011, elle a travaillé dans le domaine de la sécurité publique et de la prévention du crime.

M^{me} Riel est la mère de deux adolescents actifs et, avec son mari Kevin, elle est fière d'élever la prochaine génération de citoyens de la Nation métisse. M^{me} Riel réside à Winnipeg, au Manitoba, au cœur du territoire de la Nation métisse, sur l'un des lots riverains d'origine de la rivière Rouge, près du site historique de la maison Riel.

Annexe B – Aperçu d'ordre financier⁷

Le financement des activités de la Régie et de son prédécesseur, l'Office, provient de crédits parlementaires et le gouvernement du Canada recouvre environ 99 % des coûts auprès des sociétés que la Régie, anciennement l'Office, régleme. Les états financiers sont préparés annuellement et vérifiés par le Bureau du vérificateur général du Canada. Le tableau ci-dessous donne un aperçu des ressources financières et humaines de la Régie telles que présentées dans les comptes publics.

| Exercice (Du 1^{er} avril au 31 mars) | Dépenses (en millions de dollars) | Personnel (en équivalents temps plein) |
|--|--|---|
| 2015-2016 ⁸ | 82,4 | 457,6 |
| 2016-2017 | 84,6 | 474,5 |
| 2017-2018 | 93,8 | 481,3 |
| 2018-2019 | 108,1 | 476,5 |
| 2019-2020 ⁹ | 98 | 494 |
| 2020-2021 | 99,83 | 522 |

7 Le rapport sur les résultats ministériels 2020-2021 de la Régie renferme des renseignements détaillés sur les dépenses et les ressources humaines pour l'exercice 2020-2021. Le rapport doit être déposé devant le Parlement à l'automne 2021; dès que ce sera fait, il sera publié sur le site Web de la Régie.

8 Depuis l'entrée en vigueur de la Régie le 28 août 2019, l'information pour les exercices 2015-2016 à 2018-2019 porte sur l'Office seulement.

9 Les résultats de 2019-2020 sont inférieurs de 10,1 millions de dollars à ceux de 2018-2019, principalement en raison d'une remise exceptionnelle des redevances pour un tout nouveau projet en 2018-2019, en lien avec les certificats pour le projet de Northern Gateway Pipeline Limited Partnership délivrés, mais annulés plus tard. La société a par conséquent demandé le remboursement de la redevance payée. En 2018-2019, le gouvernement fédéral a fourni un financement hors du cycle budgétaire pour que l'Office rembourse les 14 710 000 \$ à la société, en son nom.

Annexe C – Résultats liés aux normes de service

Les normes de service ne sont pas définies dans la loi, bien que certaines normes de service de la Régie s'appliquent aux demandes assujetties aux délais prescrits par la loi.

Des normes sont établies pour la prestation de services afin que les demandeurs et les participants sachent à quoi s'attendre et que le rendement de la Régie puisse être mesuré et déclaré. Elles précisent des délais cibles de prestation à l'égard des services clés.

Résultats liés aux normes de service 2020-2021

| Norme de service | Mesure | Cible | Résultats pour 2020-2021 |
|---|--|-------|--------------------------|
| Aide financière aux participants | 80 % des décisions relatives à l'aide financière sont communiquées dans les 30 jours suivant la présentation d'une demande complète ou l'échéance pour présenter une telle demande | 80 % | 100 % |
| Recommandation / décision faisant suite à une audience publique | 80 % des motifs de décision / rapports de recommandation sont produits dans les 12 semaines suivant la fin d'une audience publique (tous) | 80 % | 83 % |
| Autorisations d'exporter et d'importer | 80 % des décisions relatives à une ordonnance à court terme sont rendues dans les 2 jours ouvrables (sauf les renouvellements) suivant la réception d'une demande jugée complète | 80 % | 98 % |
| Permis d'exportation d'électricité | 80 % des décisions sont rendues dans les délais prévus suivant la période de parution de l'avis de la demande et des instructions relatives à la procédure : - Catégorie A – dans les 40 jours civils - Catégorie B – dans les 90 jours civils | 80 % | 87 % |
| Plaintes de propriétaires fonciers | 100 % des réponses accompagnées d'un plan d'action initial à l'égard de plaintes portant sur des questions foncières ont été données dans les 10 jours civils | 100 % | 100 % |
| | 80 % des plaintes sont réglées ou conclues à la date cible en fonction de la date de réception : - Niveau 1 – dans les 21 jours - Niveau 2 – dans les 180 jours | 80 % | 95 % |
| Audits aux termes du <i>Règlement sur les pipelines terrestres et du Règlement sur les usines de traitement</i> | 80 % des rapports de vérification préliminaires sont transmis aux sociétés concernées dans les 12 semaines suivant l'achèvement des travaux sur le terrain | 80 % | 100 % |
| | 80 % des rapports de vérification finals sont transmis aux sociétés concernées dans les 12 semaines suivant la réception de leurs commentaires sur le rapport préliminaire | 80 % | 100 % |

| Norme de service | Mesure | Cible | Résultats pour 2020-2021 |
|--|---|-------|--------------------------|
| Audit des états financiers ¹⁰ | 80 % des rapports préliminaires d'audit des états financiers sont transmis aux sociétés concernées dans les 8 semaines suivant la fin des travaux sur le terrain | 80 % | s.o. |
| | 80 % des rapports finals d'audit des états financiers sont transmis aux sociétés concernées dans les 3 semaines suivant la réception de leurs commentaires sur le rapport préliminaire | 80 % | s.o. |
| Demandes ne nécessitant pas d'audience Article 58 de la <i>Loi sur l'Office national de l'énergie</i> Article 214 de la LRCE | 80 % des décisions sont rendues dans les délais prévus à partir de la date à laquelle la demande est jugée complète : - Catégorie A – dans les 40 jours civils - Catégorie B – dans les 90 jours civils - Catégorie C – dans les 120 jours civils | 80 % | 100 % |
| Demandes aux termes de la <i>Loi sur les opérations pétrolières au Canada</i> | Décisions rendues à la date visée : - 80 % dans les 21 jours civils suivant la réception d'une demande complète de forage ou de modification de l'état d'un puits - 80 % dans les 30 jours civils suivant la réception de la demande complète pour les études géologiques ou géophysiques | 80 % | 100 % |
| Demandes aux termes de la <i>Loi fédérale sur les hydrocarbures</i> | 80 % des décisions sont rendues dans les 90 jours à partir du jour où toute l'information est disponible pour procéder à l'évaluation | 80 % | s.o. ¹¹ |
| Demandes à la bibliothèque | 90 % des demandes satisfaites en moins d'un jour ouvrable | 90 % | 97 % |

Pour en savoir plus sur les normes de service, consultez le site Web sous [Délais et normes de service de la Régie](#).

¹⁰ En 2020-2021, aucun audit au titre de la réglementation financière n'a été réalisé et un seul audit de cet ordre a été lancé et est toujours en cours.

¹¹ Aucune évaluation n'a été faite durant l'exercice 2020-2021.



Annexe D – Règlements

La Régie fonctionne selon un ensemble de lois, de règlements, de règles et de notes d'orientation. Le pouvoir d'adopter des règlements, tel que le précisent divers articles de la LRCE, peut être conféré au gouverneur en conseil, au ministre des Ressources naturelles ou à la Régie.

Il est à noter que les règlements adoptés aux termes de la *Loi sur l'Office national de l'énergie* continuent de s'appliquer jusqu'à ce qu'ils soient abrogés ou remplacés, dans la mesure où ils sont conformes à la LRCE.

Aucun nouveau règlement n'est entré en vigueur en 2020-2021.

Pour en apprendre davantage sur le [cadre de réglementation de la Régie](#), consultez le site de l'organisation.

Des renseignements sur les initiatives prévues par la Régie pour améliorer le cadre de réglementation se trouvent dans son site Web, sous [Plan du cadre de réglementation](#).

Annexe E – Audits

Les audits permettent d'évaluer comment les sociétés gèrent leurs activités. Les sociétés réglementées par la Régie sont censées avoir des systèmes de gestion et des programmes de protection efficaces qui fonctionnent bien. Les sociétés qui gèrent bien leurs activités peuvent mieux prévoir, prévenir, gérer et atténuer les problèmes pouvant nuire à la sûreté, à la sécurité et à l'environnement.

Une fois l'audit terminé, la Régie publie le rapport et invite la société à prendre connaissance des constatations qui y sont énoncées et à les utiliser pour améliorer ses systèmes de gestion.

Audits de systèmes de gestion effectués en 2020-2021 :

| Numéro du dossier | Dernière mise à jour | Auteur | Description | Destinataire | Région ou installation |
|---|----------------------|--------|----------------|------------------------|------------------------|
| CV2021-479 OF-Surv-OpAud-E284-2020-2021 0101 | 2021-04-13 | Régie | Rapport annuel | Enercapita Energy Ltd. | Canada |
| CV2021-478 OF-Surv-OpAud-C933-2020-2021 0101 | 2021-03-26 | Régie | Rapport annuel | Cenovus Energy Inc. | Canada |
| CV2021-477 OF-Surv-OpAud-P108-2020-2021 0101 | 2021-04-08 | Régie | Rapport annuel | Pembina Pipeline Corp. | Canada |
| CV2021-476 OF-Surv-OpAud-A083-2020-2021 0101 | 2021-03-26 | Régie | Rapport annuel | ARC Resources Ltd. | Canada |

Tous les rapports d'audit d'exploitation et les documents connexes se trouvent dans le site Web de la Régie, sous [Rapports sur la conformité et l'exécution](#).

La Régie considère les audits au titre de la réglementation financière comme un outil de réglementation important pour assurer la conformité à la *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie* (la « LRCE »), aux règlements, aux ordonnances et aux décisions, ainsi que pour documenter les activités, les systèmes de gestion, les procédés et les contrôles internes actuels des sociétés.

Les objectifs des audits au titre de la réglementation financière sont les suivants :

- Déterminer si la société a respecté la LRCE, les règlements, les décisions, les ordonnances sur les tarifs et les autres directives de la Régie en matière de comptabilité et de rapport.
- Vérifier que l'information financière contenue dans diverses demandes ou présentations adressées à la Régie par la société correspond à celle des dossiers de cette dernière.
- Vérifier si des cas d'interfinancement se sont produits.
- Obtenir des données à jour sur les activités de la société, ses systèmes de gestion, ses marches à suivre et ses méthodes de contrôle interne.

En 2020-2021, aucun audit au titre de la réglementation financière n'a été réalisé et un seul audit de cet ordre a été lancé et est toujours en cours. Cet audit examine le calcul des limites de responsabilité absolue de plusieurs sociétés pipelinières en ce qui a trait à leurs besoins en ressources financières afin de confirmer que ceux-ci ont été calculés correctement et conformément aux [Lignes directrices concernant les obligations financières relatives aux pipelines](#). Il doit être terminé au cours de l'exercice 2021-2022.

Tous les rapports d'audit au titre de la réglementation financière et les documents connexes se trouvent dans le site Web de la Régie, sous [Rapports de vérification financière et réglementaire](#).

Annexe F – Ordonnances d’inspecteur en vigueur

Les inspections consistent à vérifier, à un moment donné, si la société remplit les exigences prévues dans les lois, les règlements et les conditions d’approbation d’un projet, d’un certificat, d’une ordonnance ou d’un permis. Les inspections portent sur un ou deux aspects des activités d’une société.

Si la situation requiert une attention immédiate pour assurer la sécurité de la population, des biens et de l’environnement, une ordonnance d’inspecteur peut être rendue. Une telle ordonnance exige que la société prenne certaines mesures au plus tard à la date fixée.

Ordonnances d’inspecteur délivrées ou en vigueur en 2020-2021 :

| Numéro du dossier | Date de délivrance | Auteur | Description | Destinataire | Région ou installation |
|------------------------------|--------------------|--------|---|--|--|
| DRP-001-2021 | 2021-03-11 | Régie | Les étiquettes manquantes sur les vannes ou aux points de sectionnement et dans les schémas ne sont pas conformes à la norme adoptée par la société en la matière. État : En vigueur | Express Pipeline Ltd. | Hardisty (Alberta) |
| DM-001-2021 | 2021-02-02 | Régie | Défaut de fournir une certification quant à la qualité de l’air fourni aux travailleurs. État : Période terminée | Many Islands Pipe Lines (Canada) Limited | Pierceland (Alberta) |
| LH-001-2020 | 2021-01-05 | Régie | Non-respect du plan d’intervention en cas de COVID-19 de Trans Mountain État : Période terminée | Trans Mountain Pipeline ULC | Région de la vallée du bas Fraser (Colombie-Britannique) |
| SLM-001-2020 | 2020-12-10 | Régie | Non-respect du plan d’intervention en cas de COVID-19 de Trans Mountain État : Période terminée | Trans Mountain Pipeline ULC | Burnaby (Colombie-Britannique) |
| RRW-001-2020 | 2020-10-30 | Régie | Trans Mountain doit veiller à ce que la société contractante, SA Energy Group, cesse immédiatement de se servir des caissons de tranchée jusqu’à ce qu’elle ait démontré qu’ils peuvent être utilisés, assemblés et désassemblés en toute sécurité. Trans Mountain doit analyser les causes fondamentales du décès, puis déterminer et appliquer des mesures correctives et préventives. État : En vigueur | Trans Mountain Pipeline ULC | Edmonton (Alberta) |
| BL-001-2020 | 2020-07-27 | Régie | Rapport d’activité non autorisée sur la canalisation 10 État : Période terminée | Propriétaire foncier | Ontario |

Toutes les ordonnances d’inspecteur et les documents connexes se trouvent dans le site Web de la Régie, sous [Rapports sur la conformité et l’exécution](#).

Annexe G – Lettres d’avertissement et sanctions administratives pécuniaires

Lettres d’avertissement

Parfois, la Régie juge qu’il est important qu’un dirigeant de la société soit conscient de la gravité d’un problème. Cette personne peut prendre des mesures pour que la situation ne se produise plus.

Lettres d’avertissement envoyées en 2020-2021

| Mesure de la Régie | Destinataire | Description | Date de délivrance |
|------------------------|-----------------------------|---|--|
| Lettre d’avertissement | Trans Mountain Pipeline ULC | Non-conformité avec l’article 47.2 du <i>Règlement de la Régie canadienne de l’énergie sur les pipelines terrestres</i> | 2020-09-10 Lettre d’avertissement |

Toutes les lettres d’avertissement se trouvent dans le site Web de la Régie, sous [Rapports sur la conformité et l’exécution](#).

Sanctions administratives pécuniaires

Les sociétés et les particuliers qui se livrent à des activités dangereuses peuvent être passibles d’une amende.

- des dommages sérieux ont été causés ou sont possibles;
- la nature et la gravité de la non-conformité sont préoccupantes;
- la Régie doit resserrer ses mesures d’exécution;
- un comportement doit changer pour prévenir la réapparition d’un problème.

Trois sanctions administratives pécuniaires ont été imposées pendant la période du 1er avril 2020 au 31 mars 2021.

| Numéro de référence | Dernière mise à jour | Destinataire | Région/ Installation | Description | Montant de la sanction |
|------------------------------|----------------------|---------------------------|--|--|------------------------|
| AMP-001-2021 | 2021-03-12 | Pipelines Trans-Nord Inc. | Ontario | Défaut d'avoir un programme de protection de l'environnement adéquat, en particulier en ce qui concerne les sites contaminés, comme l'exige l'article 48 du <i>Règlement de la Régie canadienne de l'énergie sur les pipelines terrestres</i> | 40 000 \$ |
| AMP-002-2020 | 2020-11-12 | Westcoast Energy Inc. | Près de Prince George (Colombie-Britannique) | Violation du paragraphe 4(2) du <i>Règlement de la Régie canadienne de l'énergie sur les pipelines terrestres</i> – Défaut de veiller à ce que le pipeline soit exploité selon les programmes, les manuels, les procédés, les mesures et les plans établis et appliqués par la société | 40 000 \$ |
| AMP-001-2020 | 2020-06-25 | Pipelines Trans-Nord Inc. | Oakville (Ontario) | Article 29 du <i>Règlement de la Régie canadienne de l'énergie sur les pipelines terrestres</i> – Défaut d'obtenir des services par contrat dans les formes prescrites | 40 000 \$ |

Toutes les lettres d'avertissement et les sanctions administratives pécuniaires sont consignées dans le site Web de la Régie, sous [Rapports sur la conformité et l'exécution](#).

Annexe H – Sigles et définitions

Régie

Régie de l'énergie du Canada

LRCE

Loi sur la Régie canadienne de l'énergie

Office

Office national de l'énergie

Cadre ministériel des résultats

Le cadre ministériel des résultats est une exigence de la *Politique sur les résultats* de 2016 du Conseil du Trésor, qui appuie une culture de mesure, d'évaluation et d'innovation dans la conception et l'exécution de programmes et de politiques. Il s'agit d'un outil clé pour faire le suivi des résultats et des renseignements financiers relatifs au ministère et les communiquer aux parlementaires et au public. Le cadre ministériel des résultats donne un aperçu clair et concis de ce que fait l'organisation (les responsabilités essentielles), de ce qu'elle tente d'influencer (les résultats ministériels) et de la façon dont elle évaluera les progrès (les indicateurs de résultats ministériels).

Pour un complément d'information sur le cadre ministériel des résultats de la Régie, veuillez consulter le site Web de la Régie¹².

Cible

Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

Mesure de rendement

Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer les résultats obtenus par une organisation, un programme, une politique ou une initiative par rapport aux résultats attendus.

Programme

Services et activités, pris séparément ou en groupe, ou une combinaison des deux, qui sont gérés ensemble au sein du ministère et qui portent sur un ensemble déterminé d'extrants, de résultats ou de niveaux de services.

Rapport sur les résultats ministériels

Rapport traitant des réalisations concrètes d'un ministère qui dépend de crédits parlementaires au regard des plans, des priorités et des résultats attendus exposés dans le plan ministériel correspondant.

12 www.cer-rec.gc.ca/fr/regie/nous-sommes-nous-faisons/gouvernance/cadre-ministeriel-resultats/index.html

Responsabilités essentielles

Fonction ou rôle permanent rempli par un ministère. Les intentions du ministère concernant une responsabilité essentielle se traduisent par un ou plusieurs résultats ministériels auxquels le ministère cherche à contribuer ou sur lesquels il veut avoir une influence.

Résultats

Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

Pour en savoir davantage sur la Régie

| | | |
|---|---|---|
| Bureau principal Calgary | 517, Dixième Avenue S.-O., bureau 210 Calgary (Alberta) T2R 0A8 | Bureau : 403-292-4800 Téléphone (sans frais) : 1-800-899-1265 |
| Bureau régional de l'Est Montréal | 505, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 230 Montréal (Québec) H3A 3C2 | Bureau : 514-283-2763 infomontreal@rec-cer.gc.ca |
| Bureau régional du Pacifique Vancouver | 800, rue Burrard, bureau 219 Vancouver (Colombie-Britannique) V6Z 0B9 | Bureau : 604-666-3975 infopacifique@rec-cer.gc.ca |
| Bureau régional du Nord Yellowknife | 5101, 50 ^e Avenue S.-O., bureau 115 C.P. 2213 Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest) X1A 2P7 | Bureau : 867-766-8408 infonorth@rec-cer.gc.ca |

Télécopieur : 403-292-5503

Télécopieur (sans frais) : 1-877-288-8803

www.rec-cer.gc.ca

info@rec-cer.gc.ca



@CER_REC



www.linkedin.com/company/cer-rec



www.youtube.com/c/CanadaEnergyRegulator



www.facebook.com/CER.REC/